

INTRODUCTION

« Lorsque nous parlons d'une seule voix,
il est plus difficile de nous tuer. »
Sônia Guajajara, militante autochtone du Brésil.

« Il faut rompre avec les paradigmes et faire des organisations
communautaires de l'eau un synonyme d'excellence, pour ne pas
condamner la communauté à recevoir une eau de mauvaise qualité. »
Luis Velasco, secrétaire de la CLOCSAS.

« Convertir les communautés forestières d'une position
de main-d'œuvre bon marché à une position d'entrepreneurs
représente un véritable changement de paradigme. »
Juan Giron, sous-directeur d'ACOFOP Guatemala.

Naviguer à contre-courant

Un millefeuille d'espaces de mobilisation transnationale

Le 3 mars 2016, Berta Cáceres, défenseuse des droits de l'homme et de la cause environnementale, est assassinée dans la ville de La Esperanza au Honduras. Depuis 2006, elle luttait contre le mégaprojet de barrage Agua Zarca, menaçant de déplacer des communautés autochtones de leurs territoires. Le conflit s'était rapidement amplifié, du fait notamment de l'absence de consultation de la population locale, en violation de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones¹ et de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT)², pourtant ratifiées et adoptées par le Honduras. Mandatée par le Conseil national des organisations populaires et autochtones du Honduras (COPINH), Berta Cáceres était à l'origine d'une campagne transnationale sur un cas présumé de violations des droits du peuple Lenca par la Société financière internationale (SFI) du groupe de

1. Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, 61/295, 13 septembre 2007.
2. C169 – Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.

la Banque mondiale, campagne portée jusqu'à la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)³.

Naviguer à contre-courant, c'est tout d'abord se rassembler autour d'une cause commune qui dépasse les frontières étatiques et qui trouve ses racines dans des politiques internationales extractivistes ou néolibérales. C'est le cas de l'assassinat de Berta Cáceres au Honduras, qui cristallise la mobilisation transnationale des peuples autochtones et des communautés forestières de Mésomérique. La création en 2010 de l'Alliance mésoaméricaine des peuples et forêts⁴ (AMPB) illustre la coopération historique entre des acteurs initialement opposés sur leurs trajectoires de développement et leurs rapports à l'environnement. Créée en parallèle de la 16^e Conférence des parties (COP16) à la Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Cancún, Mexique, l'AMPB a notamment pour objectif d'accroître la visibilité des communautés locales et autochtones de Mésomérique sur la scène internationale en leur donnant l'opportunité de parler de leur propre voix.

C'est dans cette perspective que plusieurs représentants de l'AMPB, aux côtés d'autres *leaders* du bassin amazonien, du bassin du Congo et d'Indonésie, embarquent sur la Seine à Paris dans le cadre de la 21^e Conférence des parties sur le climat (COP21), le 6 décembre 2015⁵. À travers l'action symbolique de la traversée du fleuve sur un même canoë, les *leaders* de l'alliance globale des gardiens des forêts revendiquent le rôle des communautés locales et autochtones dans la conservation des territoires forestiers et la lutte contre le changement climatique, et leur inclusion dans l'accord de Paris devant marquer l'issue des négociations. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une campagne sur les réseaux sociaux, #PaddleToParis, soutenue par divers acteurs internationaux tels que Burness et la fondation Ford, afin d'accroître la visibilité de l'alliance lors des négociations climatiques. Cette action symbolique illustre à plus d'un titre l'évolution des alliances entre peuples autochtones et communautés forestières de Mésomérique, et plus largement des forêts tropicales mondiales, mais aussi l'évolution des rapports de pouvoir avec les organisations non gouvernementales (ONG) internationales, qui se placent désormais en retrait des *leaders* locaux tout en continuant à apporter un soutien technique et financier.

Naviguer à contre-courant implique aussi parfois de rompre avec ses racines en se positionnant contre une mobilisation locale ou transnationale afin de gagner en légitimité et en neutralité politique. Prenons comme exemple la Marche pour l'eau, la vie et la dignité des peuples en Équateur, à l'égard de laquelle certains réseaux de la société civile promouvant la gestion communautaire de l'eau cherchent à se distancier. Le 21 mars 2012, environ 70 000 personnes manifestent pacifiquement depuis les provinces du sud de l'Équateur vers la capitale Quito⁶. La marche est convoquée par

3. « Berta Cáceres », consulté le 30 septembre 2017 : [http://www.goldmanprize.org/recipient/berta-caceres/].

4. Tous les acronymes en langue originale espagnole (tels que présentés dans la liste des acronymes) ont été traduits dans le texte en français par l'auteur. Alianza Mesoamericana de Pueblos y Bosques (AMPB).

5. « Remando hacia París », *El Financiero*, 6 décembre 2015, consulté le 30 septembre 2017 : [http://www.elfinancierocr.com/blogs/sostenible/Remando-Paris_7_860983894.html].

6. « Marcha por el agua, la vida y la dignidad avanza hacia Quito », *El Universo*, 21 mars 2012, consulté le 30 septembre 2017 : [http://www.eluniverso.com/2012/03/21/1/1355/movilizacion-toma-ultimas-resoluciones-previo-ingreso-quito-ante-mira-policia.html].

plusieurs gouvernements provinciaux, la Confédération des nationalités autochtones de l'Équateur (CONAIE) et le Front populaire, suite à la signature d'un contrat de concession minière entre le gouvernement et l'entreprise chinoise Ecuacorriente dans la province de Zamora⁷. Les manifestants visent principalement à dénoncer les pratiques (néo)extractivistes⁸ du gouvernement équatorien de Rafael Correa, favorable aux investissements étrangers sur les ressources naturelles. Le climat politique a été marqué par de vives tensions durant le mandat du président Rafael Correa, de janvier 2007 à mai 2017, comme en témoignent les attaques à répétition du gouvernement contre certaines ONG environnementales en faveur des droits des peuples autochtones et s'opposant à l'extraction pétrolière, telles qu'Acción Ecológica⁹. Ces attaques ont été récemment dénoncées par le groupe d'experts des procédures spéciales du conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (ONU)¹⁰.

La Confédération latino-américaine des organisations communautaires de services d'eau potable et assainissement¹¹ (CLOCSAS), créée en 2011, s'inscrit dans cet objectif de distanciation à l'égard des mouvements autochtones et des ONG plus contestataires du continent, de plus en plus stigmatisés par les gouvernements et mis à l'écart des processus de prise de décision. À l'inverse, la CLOCSAS s'allie avec des acteurs internationaux parfois controversés, tels que la fondation FEMSA¹², la Banque interaméricaine de développement (BID), ou encore la fondation Avina. Cette dernière a récemment été au cœur d'une controverse internationale suite à la condamnation, le 13 février 2012, de son fondateur, Stephan Schmidheiny. Celui-ci a en effet été condamné par la Cour de cassation italienne à 18 ans de prison pour désastre environnemental lié à l'utilisation de l'amiante dans le cadre des activités de l'entreprise ETERNIT. La révélation de ce scandale a entraîné des répercussions négatives pour la fondation Avina, en tant que principale ONG promouvant le développement durable en Amérique latine. Malgré l'annulation de la peine en 2014, la fondation Avina a été amenée à prendre officiellement position contre l'usage de l'amiante tout en soulignant l'engagement de Stephan Schmidheiny en faveur du développement durable¹³. Cette controverse illustre les tensions dans la mobilisation transnationale de la CLOCSAS, entre un ancrage historique parmi les mouvements sociaux latino-américains et une ouverture vers des partenariats internationaux et les gouvernements nationaux.

7. ORTIZ, 2016.

8. Le concept de (néo)extractivisme fait référence à la justification par des États post-néolibéraux de l'exploitation des ressources naturelles au motif de la nécessité d'obtenir des rentes pour le développement social (ACOSTA, 2013; SVAMPA, 2015; ANDRADE, 2016).

9. « Políticas extractivas y silenciamiento de la disidencia en Ecuador », *openDemocracy*, 16 mars 2017, consulté le 30 septembre 2017 : [<https://www.opendemocracy.net/democraciaabierta/carlos-zorrilla/politicas-extractivas-y-silenciamiento-de-la-disidencia-en-ecuador>].

10. « Naciones Unidas critica medidas contra Acción Ecológica », *El Comercio*, 30 décembre 2016, consulté le 30 septembre 2017 : [<http://www.elcomercio.com/tendencias/onu-medidas-disolucion-ong-accionecologica.html>].

11. Confederación Latinoamericana de Organizaciones Comunitarias de Servicios de Agua y Saneamiento (CLOCSAS).

12. Fomento Económico Mexicano est une multinationale partenaire de Coca-Cola en Amérique latine.

13. « Avina's position on the mining and use of asbestos », novembre 2014, consulté le 30 septembre 2017 : [<http://www.avina.net/avina/en/posicionamiento-de-avina-sobre-la-explotacion-y-uso-del-amianto/>].

Plus largement, ces événements traduisent chacun à leur façon les pressions croissantes s'exerçant sur les organisations de base depuis certains acteurs internationaux ou États (néo)extractivistes, et les mobilisations transnationales qui émergent afin d'y faire face. Ces mobilisations transnationales s'inscrivent dans des tournants majeurs qu'il convient d'analyser, se matérialisant par l'émergence d'alliances historiques entre acteurs auparavant opposés (cf. communautés autochtones et forestières de Mésoamérique), mais aussi de ruptures au sein de mouvements sociaux préexistants (cf. mouvement anti-privatisation de l'eau), de stratégies d'action innovantes à l'international (cf. #PaddleToParis), ainsi que de nouveaux types de partenariats entre organisations de base et acteurs du développement (cf. CLOCSAS et fondation Avina; AMPB et fondation Ford). C'est précisément la compréhension de cette diversité de processus transnationaux, ainsi que leurs contradictions, qui nous anime dans cet ouvrage.

Une mosaïque d'acteurs et de modèles de gouvernance communautaire

Historiquement, les formes de gouvernance communautaire des ressources naturelles occupent une place majeure sur le continent latino-américain. Précisons que la gouvernance communautaire fait référence à l'autogestion par des usagers ou des populations locales de leurs ressources naturelles indépendamment de l'État ou du marché¹⁴. Néanmoins, il existe une grande diversité d'acteurs et de formes de gouvernance communautaire dans la région, qui renvoient à des représentations, des traditions et des contextes bien spécifiques.

Un premier type d'acteurs à s'inscrire dans des formes de gouvernance communautaire sont les peuples autochtones qui maintiennent un lien ancestral avec la nature. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL), la région possède une grande diversité culturelle, avec plus de 800 peuples autochtones représentant environ 45 millions de personnes¹⁵. En outre, d'après un rapport¹⁶ de l'Initiative pour les droits et les ressources¹⁷ (RRI), 23 % des terres de la région sont possédées ou désignées pour des communautés autochtones ou locales à travers des droits de propriété collectifs, plaçant l'Amérique latine en tête du classement mondial (graphique 1).

Dans une approche holistique du territoire, les peuples autochtones placent les ressources naturelles comme l'eau ou les forêts au cœur de la vie collective et des instances de prise de décision de la communauté. Mentionnons l'exemple du peuple Guna au Panama, qui possède une autonomie territoriale reconnue légalement depuis la révolution Kuna de 1925. La Comarque¹⁸ de Guna Yala est administrée de façon rotative

14. OSTROM, 1990.

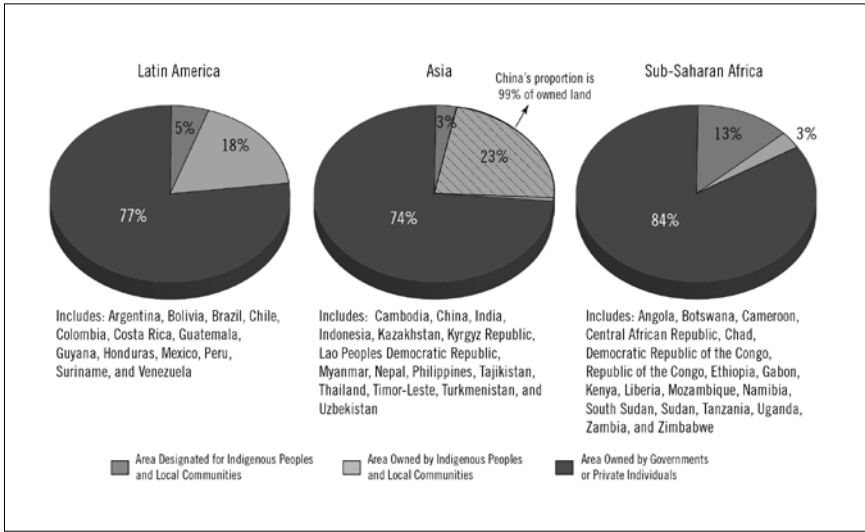
15. CEPAL, 2014, « Los pueblos indígenas en América Latina. Avances en el último decenio y retos pendientes para la garantía de sus derechos », 128 p.

16. RRI, 2015, « Who Owns the World's Land? A global baseline of formally recognized indigenous and community land rights », Rights and Resources Initiative (RRI), Washington.

17. Rights and Resources Initiative (RRI).

18. Le Panama est divisé en cinq comarques autonomes (Kuna Yala, Emberá-Wounaan, Ngobe Bugle, Kuna Madugandí, Kuna Wargandí), chacune étant dirigée par un cacique général élu par les peuples autochtones, et plusieurs caciques régionaux.

par trois représentants élus, ou *Sagladummagan*, qui intègrent le congrès général Guna. Les ressources naturelles sont déclarées « patrimoine collectif Guna¹⁹ » et leur gestion est confiée au congrès général. Malgré le développement historique de formes de gestion communautaire autonomes par les peuples autochtones, ces derniers restent néanmoins la catégorie de population la plus marginalisée du continent. Un rapport de l'Institut international de l'eau de Stockholm²⁰ (SIWI) identifie de fait les plus fortes inégalités d'accès à l'eau potable et à l'assainissement parmi les peuples autochtones²¹.



● Graphique 1. – Répartition des terres possédées ou désignées pour les communautés autochtones et locales (RRI, 2015).

Plus récemment, des organisations plus ou moins formelles ont été créées afin d'administrer de façon communautaire les forêts ou les ressources en eau. La fondation Avina estime qu'il existe environ 80 000 organisations communautaires en Amérique latine, qui fournissent le service d'eau potable et d'assainissement à près de 40 millions d'habitants²². Par ailleurs, les communautés locales et autochtones gèreraient environ 60 % des territoires forestiers de Mésoméridie, représentant près de 86,6 hectares de forêts²³.

À travers des politiques régionales de développement rural dans les années 1970, la CEPAL a amplement contribué à la création et la formalisation d'organisations de gestion communautaire des services d'eau et d'assainissement dans différents pays du continent. De nombreuses organisations communautaires ont aussi émergé plus tard en

19. Art. 37, Ley Fundamental de Gunayala, 2013.

20. Stockholm International Water Institute (SIWI).

21. AECID, 2013, « Interculturalidad y gobernabilidad en Agua y Saneamiento: Hacia una mejor provisión de servicios en comunidades indígenas », AECID, MDG-F, UNDP, SIWI, URACCAN.

22. Avina Foundation, 2011, Models of Democratic Governance for Water Access in Latin America.

23. KAIMOWITZ, 2008.

réaction aux vagues de privatisation des services d'eau dans les années 1990, et à l'absence de l'État dans la plupart des zones rurales. Ces organisations prennent des formes institutionnelles variées selon les pays, allant des comités d'eau potable, aux coopératives ou aux aqueducs ruraux. En Équateur par exemple, les politiques de développement rural intégral mises en œuvre dans le contexte des dictatures militaires des années 1970 ont conduit à la multiplication de systèmes communautaires de l'eau²⁴.

Par ailleurs, de nombreuses coopératives forestières sont nées dans des contextes d'absence de gouvernance par les États sur leurs territoires forestiers, et de développement de pratiques d'exploitation illégale du bois à petite échelle. Historiquement, la représentation de la forêt tropicale comme une nature isolée et vierge de l'action humaine²⁵ donne lieu à leur colonisation et à l'extraction massive du caoutchouc qui voit son apogée à la fin du XIX^e siècle, sans réelle prise en compte des peuples habitant la forêt²⁶. À partir des années 1950, la forêt est considérée comme un territoire d'immigration et d'extension de la frontière agricole, conduisant parfois au déclenchement de guerres civiles du fait d'intérêts en conflit. Mentionnons l'exemple de la forêt du Petén au Guatemala, théâtre d'une guerre civile qui débute en 1960, du fait notamment des inégalités d'accès à la terre, et qui s'achève en 1996 par la signature d'un accord de paix²⁷. Enfin, les acteurs internationaux de l'aide au développement jouent également un rôle majeur à partir des années 1990 dans la création ou la formalisation d'organisations de foresterie communautaire, comme l'Agence des États-Unis pour le développement international²⁸ (USAID), ou l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à travers ses programmes de développement rural.

C'est dans ce contexte d'absence de l'État, de pressions du secteur privé et d'influence des acteurs internationaux du développement qu'émergent des réseaux d'organisations communautaires d'abord à l'échelle sub-nationale et nationale, puis à l'échelle régionale. La mise en réseau des organisations communautaires apparaît de prime abord comme paradoxale, du fait de l'existence de tensions historiques et géographiques entre les différents types d'acteurs impliqués – notamment entre peuples autochtones et organisations communautaires plus récemment créées – qui compliquent la construction de revendications en commun, la désignation de représentants, ou encore le choix des partenaires avec qui collaborer. En outre, les organisations communautaires proviennent d'une ample diversité de contextes locaux et sont liées à une multiplicité de formes organisationnelles, d'identités culturelles et de degrés de formalisation. C'est précisément cette diversité d'acteurs et de modèles de gouvernance communautaire que nous souhaitons étudier sous le prisme de leur transnationalisation à travers la création de la CLOCSAS et de l'AMPB.

24. GARCIA D. et SOLIS H., 2011, *Yakukamay. Alianza público-comunitaria: un modelo de gestión del agua. La experiencia desde el CENAGRAP*, Cañar, Cenagrapp/Protos-Cedir, 86 p.

25. DECOCQ *et al.*, 2016.

26. « La Amazonia virgen y vacía no existió », *El Comercio*, 12 mars 2017, consulté le 10 octobre 2017 : [<http://www.elcomercio.com/tendencias/amazonia-virgen-selva-fauna-flora.html>].

27. GÓMEZ I. et MÉNDEZ V. E., 2007, « El Caso de La Asociación de Comunidades Forestales de Petén (ACOFOP). Análisis de Contexto », PRISMA.

28. United States Agency for International Development (USAID).

Le dilemme de la transnationalisation

L'engagement transnational des organisations de base traduit l'existence d'un dilemme majeur pour ces dernières entre exigences internationales de professionnalisation et adoption d'un nouveau répertoire d'expertise, d'une part, et nécessité de représenter les communautés locales, leurs revendications politiques et leur diversité, d'autre part²⁹. Les avancées obtenues grâce à l'engagement transnational des organisations de base ces dernières années ne sont pas des moindres. Mentionnons par exemple la reconnaissance par l'Assemblée générale des nations unies en 2010 du droit humain à l'eau, répondant à l'une des principales demandes des mouvements anti-privatisation luttant pour la justice hydrique³⁰. Une autre illustration est celle de la diffusion internationale des droits de la nature³¹, initialement reconnus dans la Constitution équatorienne de 2008, et promu à l'international notamment par l'Alliance globale pour les droits de la nature³².

Néanmoins, l'institutionnalisation de certaines revendications communautaires à l'international comporte également ses limites et ses risques, en termes de nouvelles formes de bureaucratisation, de perte d'autonomie locale, ou encore d'exacerbation de conflits internes dus à l'exclusion de certains groupes ou à la résistance d'acteurs ne se sentant pas suffisamment représentés³³. La défense à l'international du droit humain universel à l'eau par les principaux *leaders* de la CLOCSAS les amène de fait à promouvoir la visibilité des comités d'eau potable formalisés au dépend de la diversité locale des formes de gestion communautaire. À l'inverse, une récente réforme de la Loi sur l'eau de 2014 en Équateur reconnaît par exemple la diversité des formes de gestion communautaire au-delà des structures formelles, pouvant être assurée par une communauté autochtone, une association ou encore une commune³⁴. Les stratégies mises en œuvre par l'AMPB concernant les programmes de Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+) illustrent également ces limites. Alors que les principaux *leaders* de l'AMPB tentent de cadrer les programmes REDD+ autour des enjeux de sécurisation des droits territoriaux, certaines communautés locales et autochtones revendiquent au contraire le financement d'activités productives liées à la foresterie communautaire.

Dans cet ouvrage, nous apportons, dès lors, un éclairage sur les processus de transnationalisation des organisations de gestion communautaire des ressources naturelles, ainsi que ses dilemmes et ses risques. Nous serons ainsi amenées à montrer que la transnationalisation de la gouvernance communautaire se fait par un double processus d'exclusion des acteurs résistants ou marginaux et d'adaptation aux pratiques des acteurs internationaux, impliquant une représentation élargie de la territorialité des ressources naturelles et des acteurs de la gouvernance communautaire.

29. ANDOLINA *et al.*, 2009.

30. PERREAULT, 2005.

31. KAUFFMAN et MARTIN, 2014; VALLADARES et BOELENS, 2017.

32. Global Alliance for the Rights of Nature.

33. KAUFFMAN, 2017.

34. Resolución DIR-ARCA-003-2016, Agencia de Regulación y Control del Agua, Ecuador.

Plus largement, nos deux cas d'étude reflètent deux dynamiques distinctes de mobilisation transnationale en faveur de la gouvernance communautaire. D'une part, à travers la construction transnationale du modèle de l'associativité, la CLOCSAS tend à se distancier des approches de gestion interculturelle de l'eau et des mouvements anti-privatisation ayant émergé dans les années 1990, pour plutôt favoriser la cogestion des services d'eau potable et d'assainissement avec les acteurs publics et privés, et ainsi renforcer la légitimité du réseau transnational auprès des experts internationaux. D'autre part, le modèle de la territorialité tel que construit par l'AMPB à l'échelle transnationale se démarque des propositions autochtones faites jusqu'alors, en adoptant une vision écosystémique des forêts tropicales mondiales et une interprétation gestionnaire visant une meilleure redistribution des opportunités politiques et financières vers les autorités territoriales. Nos deux cas d'étude témoignent par conséquent de la diversité des formes institutionnelles et des stratégies adoptées par les réseaux transnationaux communautaires, la CLOCSAS se démarquant par son caractère fonctionnaliste à l'inverse du caractère plutôt identitaire de l'AMPB.

Enfin, nos deux cas d'étude témoignent de l'existence de représentations différenciées des forêts et des ressources en eau, les premières apparaissant comme davantage territorialisées et associées à une conception plus stricte des biens communs, alors que les secondes tendent à être plus facilement déterritorialisées et associées à une conception plus flexible des biens communs au croisement avec les biens publics et privés. Malgré tout, notre recherche permet également de souligner les similarités entre les deux ressources, toutes deux soumises à une dualité entre leur ancrage territorial dans des configurations culturelles et politiques, et la volonté de construire des représentations uniformisées à l'échelle globale dans le contexte de défis et enjeux partagés.

Penser les reconfigurations transnationales de la gouvernance communautaire

La gouvernance communautaire des ressources naturelles dans un monde globalisé

Dans le contexte de fragmentation de la gouvernance globale³⁵ des biens communs³⁶, divers auteurs proposent de penser les enjeux environnementaux en termes de gouvernance

35. Selon la définition proposée par la commission Brandt de 1995, la gouvernance globale se réfère à « l'ensemble des différents moyens par lesquels les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodements entre des intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires tout autant que les arrangements informels auxquels les peuples et les institutions sont parvenus ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt » (Commission on Global Governance, *Our Global Neighbourhood*, Oxford University Press, 1995).

36. YOUNG (2000, p. 148) définit les biens communs comme « des biens non exclusifs, en ce sens qu'il est difficile ou même impossible d'empêcher une certaine catégorie d'acteurs d'en jouir, mais ils impliquent une relation de rivalité, puisque la consommation d'une unité de ces biens par un membre du groupe supprimera ou réduira la disponibilité de ce bien pour les autres. Ils diffèrent ainsi des biens publics purs (ni rivalité ni exclusion), des biens privés (rivalité et exclusion) et des biens de club (exclusion mais non-rivalité, du moins à l'intérieur du club) ».

multi-niveaux, polycentrique ou transcalaire. Selon Andonova et Mitchell (2010), la gouvernance multi-niveaux caractérise à la fois les arrangements verticaux entre plusieurs niveaux juridictionnels ou espaces géographiques, et les arrangements horizontaux entre différents acteurs et secteurs. En outre, la gouvernance multi-niveaux fait référence à la création d'institutions cohérentes au-delà d'un seul niveau, et le dépassement de la perception selon laquelle l'État serait l'acteur le plus compétent pour gérer les problèmes environnementaux³⁷.

Cependant, d'autres auteurs critiquent la conception statique et la hiérarchie qu'implique l'approche multi-niveaux. Selon Gupta (2014, p. 140), « il n'y a pas de moyen objectif de définir le niveau d'un problème, même au niveau bio-géophysique. Le niveau auquel les problèmes sont définis dépend de qui perçoit le problème ». L'approche de la gouvernance polycentrique souligne, au contraire, la nécessité de garantir l'autonomie de chaque institution interconnectée au sein d'un système afin de contourner la hiérarchie et la domination d'acteurs plus puissants³⁸.

Au-delà des travaux sur les niveaux d'action, il existe une ample littérature portant sur les échelles³⁹. Dans une approche matérialiste, Cash *et al.* (2006, p. 2) introduisent le concept de gouvernance transcalaire afin de souligner les interactions intervenant au croisement de plusieurs niveaux ou échelles. D'après Compagnon (2014), le concept de gouvernance transcalaire est utile afin d'analyser les « glissements d'échelles » intervenant entre niveaux d'une même échelle (par exemple une commune et un gouvernement national) mais aussi entre niveaux d'échelles distinctes (par exemple un État et un bassin hydrographique).

Dans une approche constructiviste, le courant anglo-saxon de la géographie politique envisage l'échelle comme un construit social façonné par les interactions entre acteurs et leurs relations de pouvoir⁴⁰. Selon Masson (2009, p. 117), « la constitution et la transformation subséquente des échelles sont le résultat de projets sociopolitiques ainsi que de luttes et de contestations entre acteurs inscrits dans des rapports de force ». C'est ce que Smith (1984) nomme la politique des échelles, c'est-à-dire la capacité des acteurs à sauter d'une échelle à une autre afin de servir leurs intérêts, ou à contourner les échelles dans lesquelles s'inscrivent certains arrangements ou acteurs. En outre, ce courant met l'accent sur le rôle des processus discursifs dans la mobilisation des échelles, dans la lignée des travaux d'écologie politique⁴¹. Cependant, Brown et Purcell (2005) déplorent la trop grande place accordée à l'échelle locale dans les travaux d'écologie politique, reproduisant la hiérarchie qu'ils cherchent pourtant à critiquer.

Cette série de travaux révèle l'intégration des enjeux multi-niveaux et transcaux dans l'analyse de la gouvernance des biens communs. Cependant, les organisations communautaires restent relativement absentes des analyses produites, si ce n'est sous le prisme de leur vulnérabilité face aux effets de niveaux et d'échelles. D'autres travaux visent, dès lors, à étudier les stratégies d'adaptation mises en œuvre par les

37. MOSS et NEWIG, 2010.

38. MARSHALL, 2007; OSTROM, 2010.

39. MANSON, 2008; MACKINNON, 2011; POTEETE, 2012; PADT et ARTS, 2014.

40. HARVEY, 1996; SWYNGEDOUW, 1997, 2004.

41. MACKINNON, 2011; WARNER *et al.*, 2015.

organisations communautaires face aux bouleversements contemporains. Des auteurs comme Ostrom (1990), Agrawal (2001) ou Armitage (2007), principalement issus du courant institutionnaliste, ont identifié les conditions d'émergence et de durabilité des systèmes communautaires à l'échelle locale, en tant que troisième voie entre l'État et le marché. Ces conditions se fondent sur huit principes clés : frontières des usagers et de la ressource clairement définies, cohérence entre les règles d'appropriation et d'usage et les conditions locales, arrangements collectifs (participation à la définition des règles), système de contrôle, sanctions graduelles, mécanismes de résolution des conflits, reconnaissance minimale des droits (par les gouvernements), et articulation des échelles de gouvernance.

Les approches de gouvernance multi-niveaux et transcalaire permettent de souligner l'imbrication croissante des systèmes communautaires au sein de la gouvernance globale des biens communs⁴². De nombreuses études portent en effet sur l'engagement des organisations communautaires au-delà de l'échelle locale en réponse aux bouleversements contemporains liés à la globalisation croissante de la gouvernance des ressources naturelles, aux processus de marchandisation et d'intensification de l'exploitation encouragés par les politiques étatiques, et à la perception de ces organisations comme inefficaces ou inadaptées⁴³.

La gouvernance communautaire des forêts se trouve de fait insérée dans des logiques multi-niveaux à travers la mobilisation d'organisations de second niveau. Ces organisations de second niveau contribuent par exemple à dénoncer les tensions existantes entre territoires collectifs et aires de conservation, ou encore à défendre les intérêts communautaires et la diversification des activités productives⁴⁴, tout en révélant des enjeux de pouvoir et d'autorité. Elles jouent également un rôle d'intermédiaire dans la mise en œuvre locale des programmes REDD+, la clarification des droits de propriété, l'inclusion et la participation des communautés locales, ou encore la création d'alternatives territoriales⁴⁵.

Des réseaux similaires existent en ce qui concerne les ressources en eau⁴⁶. Romano (2016) étudie par exemple comment certains réseaux contribuent à réformer les politiques publiques nationales en faveur des organisations communautaires, alors qu'Hoogesteger (2013) souligne le rôle des ONG dans leur consolidation. Les fédérations communautaires de l'eau sont également largement investies dans des mouvements de résistance face au regain de contrôle étatique et aux mégaprojets d'hydroélectricité ou d'exploitation minière⁴⁷. Ces mouvements ont par exemple conduit à l'internationalisation d'un mouvement pour le droit humain à l'eau ou à l'amplification de la résistance face à l'accaparement des droits de l'eau dans les Andes⁴⁸.

42. BERKES, 2006; YOUNG *et al.*, 2006; MWANGI et WARDELL, 2012.

43. ARMITAGE, 2007; CARLSSON et SANDSTRÖM, 2007; MARSHALL, 2007; BRONDIZIO *et al.*, 2009.

44. FOYER et DUMOULIN, 2009; TAYLOR, 2010; BRAY *et al.*, 2012; PAUDEL *et al.*, 2012; GARCIA-LOPEZ, 2013.

45. CHHATRE et AGRAWAL, 2009; BOLIN et TASSA, 2012; NAGENDRA et OSTROM, 2012; McDERMOTT *et al.*, 2013; WALLBOTT, 2014; CRONKLETON et LARSON, 2015; CLAEYS et DELGADO, 2016.

46. CHAVES et GARCIA, 2009; HOOGESTEGER, 2012.

47. DUARTE-ABADIA *et al.*, 2015; BOELEN *et al.*, 2015; HOOGESTEGER *et al.*, 2016.

48. DE GOUVELLO et FOURNIER, 2002; BAKKER, 2007; UHEL, 2008; BOELEN, 2008; BOELEN *et al.*, 2014.

Cependant, ces travaux s'inscrivent pour la plupart dans un nationalisme méthodologique qui tend à négliger la capacité des organisations communautaires à dépasser leur ancrage local. En outre, certains de ces travaux envisagent les principes de gestion communautaire, tels que définis par Ostrom (1990), dans une perspective normative qui ne prend pas en compte le pluralisme des représentations sur les ressources naturelles⁴⁹. Par ailleurs, le courant de l'écologie politique dans lequel s'inscrivent la plupart de ces travaux n'accorde pas assez d'attention aux conflits pouvant émerger au sein même des organisations et réseaux communautaires. Amin et Howell (2018), ou encore Caffentzis et Federici (2014), proposent dès lors de conceptualiser les biens communs non plus comme des ressources mais comme un processus relationnel et politique.

Par ailleurs, dans le contexte de globalisation de la gouvernance environnementale, les frontières entre les modèles de gestion des ressources naturelles tendent à s'effacer pour laisser apparaître des modèles mixtes. Les ressources naturelles peuvent par exemple être gérées à travers des modèles de gestion publics, privés ou communautaires, impliquant une diversité d'acteurs allant des gouvernements locaux, des entreprises privées, aux organisations communautaires⁵⁰. À l'inverse, Dupuits et Pflieger (2017) mentionnent comment les organisations communautaires peuvent promouvoir une vision des ressources naturelles non seulement comme biens communs, mais aussi comme biens publics et privés. Les ressources naturelles peuvent, en outre, être labélisées sous des qualificatifs divers et variés qui renvoient à des marchandises, des services ou encore des droits spécifiques (droit humain, droit territorial, droit collectif), en fonction des acteurs et de leurs intérêts stratégiques.

Ces croisements illustrent la diversification des modèles de gouvernance communautaire et des représentations des ressources naturelles qu'ils véhiculent, au-delà de leurs simples caractéristiques biophysiques. Le courant de l'écologie politique postule par exemple de l'existence d'une matérialité des ressources naturelles, rompant avec la division entre nature et culture⁵¹. En outre, Swyngedouw (1999) parle de socio-natures pour montrer « comment l'activité humaine et le biophysique interagissent pour façonner des environnements (ou plutôt des lieux) dynamiques et continuellement contestés dans un processus qui est constitué par, et qui constitue simultanément, l'économie politique de l'accès et du contrôle sur les ressources » (Joy *et al.*, 2014, p. 10).

La ressource en eau traduit cette pluralité de représentations, par ses multiples formes physiques et flux qui dépassent les frontières. Selon Budds et Hinojosa (2012, p. 125), le concept d'espace hydrique rend compte de « l'ample gamme non seulement de flux hydriques, mais aussi d'artefacts, relations à l'eau, institutions et imaginaires qui incorporent et expriment le pouvoir ». Certains travaux analysent également les forêts sous l'angle de leur construction sociale et des multiples imaginaires qui leur ont été associés au fil du temps⁵². Boelens et Seemann (2014) soulignent, en outre, les conflits qui peuvent émerger des divers systèmes de représentation sur les ressources naturelles.

49. ARAWAL, 2001 ; BAKKER, 2007 ; COX *et al.*, 2010.

50. CALVO-MENDIETA *et al.*, 2010 ; DEBRIL *et al.*, 2016.

51. DEMERITT, 2002 ; LATOUR, 2005 ; CASTREE, 2014 ; BONELLI *et al.*, 2016.

52. HUFTY, 2012 ; FUENTES-GEORGE, 2013 ; DECOCQ *et al.*, 2016.

Notre recherche vise donc à contourner l'ancrage local et national des travaux sur les organisations communautaires en étudiant leurs dynamiques transnationales, et à rompre avec le caractère normatif des principes de gestion communautaire en envisageant la pluralité des représentations sur les ressources naturelles. C'est pourquoi nous préférons parler de gouvernance⁵³, et non de gestion, communautaire afin d'intégrer à notre analyse une perspective pluraliste valorisant les multiples interprétations et pratiques discursives et sociales qui lui sont associées. De fait, la notion de gouvernance est plus large que celle de gestion puisqu'elle inclut les enjeux de pouvoir, les représentations sociales et les discours dans la structuration des organisations communautaires et de leurs réseaux.

Les organisations de base au sein des réseaux et mouvements sociaux transnationaux

Depuis les années 1970, l'approche transnationaliste des relations internationales s'attache à étudier les dynamiques d'acteurs qui interviennent au-delà des frontières classiques de l'État-nation⁵⁴. Les relations transnationales ont été définies par Risse-Kappen (1995, p. 3) comme des « interactions régulières à travers les frontières nationales dans lesquelles au moins un acteur est un acteur non-étatique ou ne répond pas à un gouvernement national ou à une organisation internationale ». L'un des objectifs centraux de l'approche transnationaliste est de rompre avec les définitions homogénéisantes du global et du local, pour plutôt les envisager dans leur co-construction à travers une multitude d'espaces et d'acteurs.

Plus largement, le phénomène transnational fait référence au passage d'un système international hiérarchisé à un système horizontal en réseau⁵⁵. La gouvernance en réseau se caractérise par la multiplication des interrelations entre acteurs au travers des échelles afin de faire face à la complexité croissante des systèmes sociaux-environnementaux. Alors que l'approche par les réseaux reconnaît le rôle des États dans les processus de construction des normes, elle attribue également une place considérable aux acteurs non-étatiques, jouant un rôle d'intermédiaire entre les échelles.

La littérature offre de multiples conceptualisations des formes de mobilisation transnationale adoptées par les acteurs de la société civile, entre société civile globale ou transnationale, coalitions transnationales, réseaux transnationaux de plaidoyer, ou encore réseaux transnationaux communautaires. Price (2003, p. 580) définit la notion de société civile transnationale comme des « groupes de plaidoyer auto-organisés menant une action collective volontaire au travers des frontières étatiques à la recherche de ce qu'ils définissent comme l'intérêt public ».

L'un des acteurs les plus étudiés dans le cadre des travaux sur la société civile transnationale sont les ONG, définies par Wapner (2002, p. 39) comme des « groupes

53. La gouvernance environnementale se réfère à « l'ensemble des processus régulateurs, mécanismes et organisations à travers lesquels les acteurs politiques influencent les actions et les conséquences environnementales » (LEMO et AGRAWAL, 2006, p. 298).

54. KEOHANE et NYE, 1972; ROSENAU, 1997.

55. BULKELEY, 2005; DEDEURWAERDERE, 2005; BODIN et CRONA, 2009; KAHLER, 2009.

se formant sur une base volontaire dans le but de répondre à un problème donné dans le monde ou de défendre une cause particulière ». Les ONG sont les principaux acteurs conformant des réseaux transnationaux de plaidoyer, ou *transnational advocacy networks* (TAN), définis par Keck et Sikkink (1999, p. 89) comme des « acteurs travaillant à l'international sur un enjeu, qui se rassemblent autour de valeurs partagées, d'un discours commun et d'échanges importants d'informations et de services ». Della Porta et Tarrow (2005) confirment la place croissante de ces réseaux dans la régulation de la globalisation, et leur influence sur les États ou les OI pour dénoncer des pratiques environnementales destructrices ou perçues comme socialement injustes.

Néanmoins, le pluralisme des acteurs et leurs différences de pouvoir invitent à déconstruire la catégorie unifiée de société civile transnationale, afin d'identifier les dynamiques, stratégies et conflits en interne des réseaux⁵⁶. De même, Wapner (2000, p. 262) déplore « le peu d'études qui cherchent à comprendre les enjeux de pouvoir au sein de la société civile globale ». En outre, plusieurs auteurs soulignent les limites de l'idéal démocratique attribué aux acteurs de la société civile dans la gouvernance globale⁵⁷. Tallberg et Uhlin (2011) montrent par exemple comment certains acteurs ont une participation marginale à l'échelle internationale, notamment à cause de la reproduction d'inégalités, l'intermédiarité des ONG, le manque de responsabilité envers les bénéficiaires et la domination des organisations du Nord.

Cette déconstruction de la catégorie de société civile transnationale invite à s'intéresser aux acteurs marginalisés sur la scène internationale, à savoir les organisations de base, ou *grassroots*. Selon Batliwala (2002, p. 396), les organisations de base « se réfèrent toujours à ceux qui sont le plus sévèrement touchés par les conditions matérielles de leurs vies quotidiennes ». Comme le souligne McMichael (2004), les organisations de base restent relativement absentes des processus de décision à l'international et sont souvent instrumentalisées par des acteurs plus influents, telles que les ONG, comme moyens de légitimation.

D'autres travaux portent plus précisément sur le processus de transnationalisation des organisations de base. Escobar (2008) décrit la particularité des réseaux transnationaux communautaires, qui réside dans leur gestion autonome et dans leur composition exclusivement constituée d'organisations de base de la société civile, à la fois prestataires et bénéficiaires d'un service collectif. Les réseaux transnationaux communautaires⁵⁸ jouent un rôle actif dans la prise de conscience et la mise en valeur d'une cause partagée avec d'autres acteurs locaux jusque-là isolés, permettant la réappropriation d'enjeux globaux qui les touchent directement. De même, Appadurai (2000) évoque comment ces organisations de base participent d'un mouvement de « globalisation par le bas⁵⁹ ».

56. KAHLER, 2009; DUMOULIN et PÉPIN-LEHALLEUR, 2012.

57. SMITH, 2008; ARCHIBUGI *et al.*, 2012; BÄCKSTRAND, 2012.

58. Divers travaux empiriques ont été menés sur l'action des réseaux transnationaux de peuples autochtones lors des négociations internationales sur le climat (WALLBOTT, 2014; CLAEYS et DELGADO, 2016), et de paysans dans le cadre des arènes onusiennes de gouvernance de l'alimentation (EDELMAN, 2003; DESMARAIS, 2007; BORRAS, 2008; McKEON, 2009).

59. En opposition à la « globalisation par le haut » composée par les entreprises multinationales, les institutions multilatérales, les experts et les gouvernements nationaux.

Par ailleurs, si notre objet d'étude ne traite pas directement des mouvements sociaux transnationaux (MST), il peut néanmoins bénéficier des questionnements théoriques abordés par ce courant. Le principal objectif de cette littérature est l'étude de l'action collective transnationale⁶⁰, définie par Della Porta et Tarrow (2005, p. 7) comme les « campagnes internationales coordonnées par des réseaux d'activistes contre des acteurs internationaux, d'autres États ou des institutions internationales ». Dans l'approche dite du processus politique, théorisée notamment par Smith *et al.* (1997), les effets des MST sont mesurés à partir de trois facteurs : structures de mobilisation (nombre, poids et articulation entre les membres ; ressources humaines, politiques et financières), structures d'opportunité politique (contexte politique, institutionnel et culturel ; national et international), et stratégies et cadres (mobilisation dans le temps ; influence sur les acteurs et enjeux ciblés).

Les modèles du boomerang et de la spirale, théorisés par Keck et Sikkink (1998) rendent compte des interactions entre les structures nationales et internationales. Alors que le modèle du boomerang traduit le passage du national à l'international dans le but d'influencer une structure nationale fermée, le modèle de la spirale rend compte des transformations induites par ce changement d'échelle en termes d'ouverture nationale. En outre, afin de rendre compte des changements d'échelle des MST, Tarrow et McAdam (2005) définissent deux processus : la diffusion, faisant référence au transfert d'informations, de cadres, de répertoires et de formes organisationnelles, et le courtage, ou *brokerage*, faisant référence au regroupement d'acteurs jusque-là éloignés.

Ces mêmes travaux envisagent le processus de recadrage des normes internationales comme l'un des principaux leviers d'action des mouvements sociaux. Ces derniers peuvent s'appuyer sur les normes internationales pour former leurs croyances partagées ou, au contraire, tenter de transformer leurs croyances en normes internationales. Smith (2014) étudie par exemple la diffusion des cadres sur la justice climatique entre les mouvements transnationaux, produisant une convergence autour d'enjeux perçus comme systémiques, notamment la lutte anticapitaliste. Della Porta et Parks (2014) analysent de même le croisement des cadres sur la justice climatique entre mouvements modérés et radicaux, et Hadden (2014) les effets de *spill-over* entre les mouvements sur le changement climatique. Les mouvements transnationaux de peuples autochtones contribuent également à réformer les normes globales depuis la base, en créant de nouvelles normes telles que le droit à l'auto-détermination ou les droits de la terre mère⁶¹.

Un premier apport de ce courant réside dans la pertinence d'une analyse des réseaux transnationaux au-delà de leur caractère réactif ou de l'usage de pratiques contestataires. Fillieule (2009) émet ainsi une critique à l'encontre des effets de cécité des travaux sur la politique contestataire des mouvements sociaux contre l'autorité étatique. Il propose au contraire d'orienter les travaux sur le changement à la fois individuel et sociétal, de considérer les mouvements comme un réseau d'interactions et pas seulement d'organisations, et d'analyser l'émergence et le déclin des mouvements ainsi que leurs trajectoires d'institutionnalisation et de construction identitaire.

60. DIANI et McADAM, 2003 ; SAUNDERS, 2013.

61. MUEHLEBACH, 2003 ; MARTIN et WILMER, 2008.

Un deuxième apport concerne la limite des analyses portant sur le succès ou l'échec des mouvements relatifs à leurs impacts externes. De nombreuses études définissent en effet la finalité de l'action des mouvements comme extérieure, en mesurant leur effectivité en fonction de leurs conséquences sur les États ou les acteurs internationaux. Chabanet et Giugni (2010) soulignent, au contraire, la nécessité de dépasser la dichotomie entre échec et succès, car les effets sont relatifs aux objectifs poursuivis qui peuvent être hétérogènes selon les acteurs, endogènes au groupe ou évoluer au fil du temps. Dufour et Goyer (2009) proposent de même d'adopter une conception interne du changement basée sur les interactions entre individus et la construction de solidarités transnationales.

Par ailleurs, Agrikoliansky et Dufour (2009) déplorent le manque d'intégration de la richesse conceptuelle liée aux dynamiques spatiales dans les travaux classiques de la sociologie des mouvements sociaux transnationaux, contribuant à faire de l'espace un « impensé ». Masson (2010, p. 37) explique à ce sujet que « si les relations et processus sociaux qui constituent l'activité des mouvements sociaux ne sont pas seulement déployés dans un espace mais également contingents à cet espace, alors la dimension spatiale de l'organisation, de l'action et des revendications des mouvements compte pour l'étude des mouvements politiques : ils "font partie de l'explication" ».

Dufour *et al.* (2010) proposent dès lors d'utiliser les outils de la sociologie des mouvements sociaux transnationaux afin d'analyser la diversité des transnationalismes. Selon Masson (2009, p. 124), « les outils conceptuels de la sociologie politique des mouvements sociaux – modalités de structuration organisationnelle et de participation, mobilisation des ressources et définition de cadres, établissement d'alliances et création ou investissement de structures d'opportunités politiques et, pourquoi pas, mécanismes de diffusion et de courtage – pourraient être mis à profit pour documenter et analyser la constitution d'une échelle transnationale d'action collective dans le contexte de mouvements, d'acteurs ou d'enjeux particuliers ». De même, Escobar (2008, p. 7) critique la trop grande place accordée à l'échelle globale dans les études transnationales au détriment du lieu et des processus de territorialisation, appelant à « une théorie corrective qui neutralise cet effacement du lieu ».

Enfin, d'autres auteurs étudient les processus et mécanismes de diffusion transnationale à l'intérieur ou entre les mouvements. Della Porta et Mattoni (2015) distinguent par exemple les mécanismes de diffusion dans le temps et dans l'espace d'imaginaires et de pratiques entre les mouvements. Ces travaux sur la diffusion contribuent, selon Sommier (2010), à remettre au centre de l'analyse les interactions entre acteurs au sein des réseaux, ainsi qu'à valoriser une approche historique de l'analyse des mouvements sociaux et du contexte de leur émergence.

Notre recherche vise donc à approfondir l'analyse des organisations de base à l'intérieur des réseaux transnationaux de la société civile, et à saisir leurs effets, non pas sur les États, mais sur les pratiques discursives et sociales de leurs membres. C'est pourquoi nous adoptons une approche géographique des processus de transnationalisation afin de saisir, selon les termes empruntés à Dufour et Goyer (2009, p. 118) « comment se construit la transnationalisation au quotidien ».

À la recherche des espaces de transnationalisation

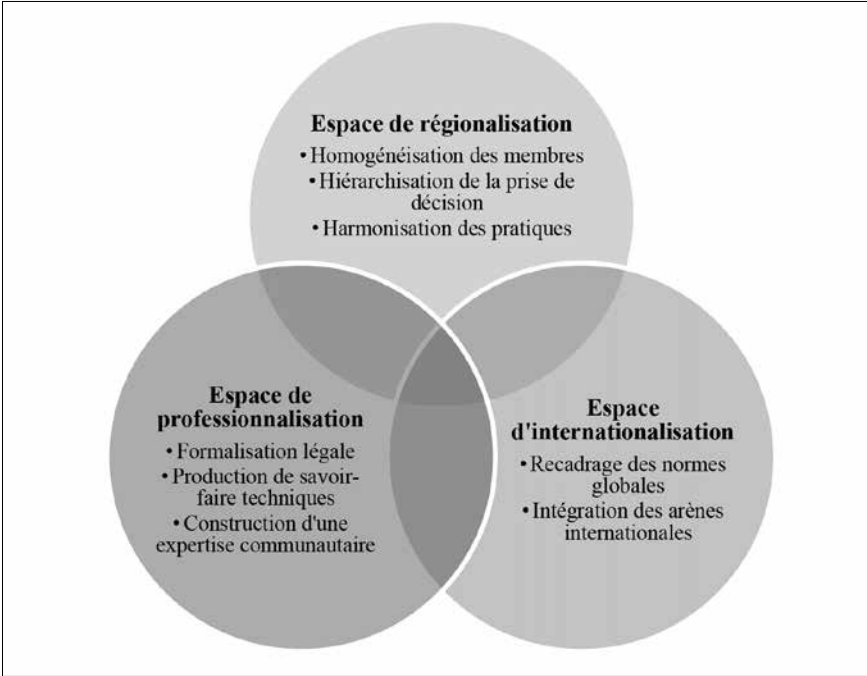
Pourquoi les organisations de gestion communautaire des forêts et des ressources en eau s'organisent-elles sous forme de réseaux transnationaux? La notion de politique scalaire de base, décrite par Hoogesteger et Verzijl (2015, p. 14), éclaire le passage des organisations communautaires du local vers le transnational, en soulignant « comment les organisations de base et les mouvements s'engagent sur différentes échelles spatiales afin de défendre leurs intérêts, autonomie, droits et voix ». La mobilisation transnationale des organisations communautaires répond à la nécessité de s'adapter aux pressions externes menaçant leur durabilité, telles que les décisions prises à l'international ou les politiques étatiques de développement. Au-delà des facteurs macro, Dufour *et al.* (2009) invitent également à analyser les dynamiques internes aux réseaux afin de s'interroger sur les facteurs individuels expliquant le processus de transnationalisation. Les facteurs individuels font référence au destin des mouvements passés, à la multipositionnalité de certains acteurs et à leurs trajectoires individuelles.

Au-delà de l'étude des raisons motivant le passage des organisations communautaires du local au transnational, il s'agit de comprendre quelles sont les transformations induites par ces processus sur leurs pratiques discursives et sociales quotidiennes. L'identification de différents espaces de transnationalisation facilite cette analyse. Mathieu (2007, p. 133) définit l'espace des mouvements sociaux comme :

« Un univers de pratiques et de sens relativement autonome à l'intérieur du monde social, et au sein duquel les mobilisations sont unies par des relations d'interdépendance. Localiser ainsi l'activité contestataire permet de saisir la dynamique interne des relations qui unissent entre elles les différentes causes (et les organisations et militants qui les portent et les font vivre), ainsi que, sur un plan externe, les relations que cette sphère d'activité entretient avec d'autres univers sociaux. »

La notion d'espace s'inscrit dans un débat conceptuel plus large au sein de la géographie classique, se divisant, selon Levy (2013), entre une perspective topologique et relationnelle. Dans une perspective topologique, ou matérialiste, l'espace se réfère à une position géographique délimitée sur le territoire. Dans une perspective relationnelle cette fois, l'espace est un construit social qui émerge de l'interaction entre divers acteurs et de leurs imaginaires et représentations, et qui donc est sujet à des évolutions dans le temps. L'association de ces deux approches vise à effacer la distance entre les dimensions sociale et spatiale afin d'affirmer leur caractère multidimensionnel. Par conséquent, l'espace peut à la fois être produit dans les imaginaires mais aussi être réaffirmé dans sa dimension biophysique et territoriale.

À partir de ces définitions, nous délimitons trois espaces de transnationalisation qui traduisent différents types de mobilisation (graphique 2) : l'espace de régionalisation (constitué par les membres des réseaux), l'espace d'internationalisation (constitué d'acteurs, de normes et d'arènes globales) et l'espace de professionnalisation (constitué des partenaires externes des réseaux). Ces trois espaces impliquent un même questionnement sur la production à la fois d'imaginaires spatiaux et de nouveaux territoires de la gouvernance communautaire.



● Graphique 2. – Trois espaces de transnationalisation (élaboration propre).

Le choix de ces trois espaces est justifié par la réalité empirique des réseaux transnationaux communautaires, qui font face à un certain nombre de nouveaux défis posés par la transnationalisation : construction de revendications partagées parmi des acteurs aux modèles de gouvernance différenciés ; intégration dans des arènes internationales au sein desquelles des normes globales ont été instaurées par des acteurs internationaux possédant plus de ressources matérielles et techniques ; et positionnement vis-à-vis des partenaires externes exerçant une influence plus ou moins forte sur les modèles à promouvoir.

Le premier espace de régionalisation permet de questionner la possibilité d'intégrer la diversité des acteurs communautaires et de leurs pratiques et représentations. Les modèles de gouvernance communautaire sont construits dans l'espace de régionalisation à travers trois mécanismes centraux, à savoir l'homogénéisation des membres, la hiérarchisation de la prise de décision et l'harmonisation des pratiques de gestion. L'homogénéisation des acteurs fait référence au processus d'uniformisation des identités et des revendications. Ce processus peut passer par exemple par la création de nouvelles catégories afin d'uniformiser les acteurs, ou par la mise en valeur d'une ressource ou d'une caractéristique comme élément commun d'identification. La hiérarchisation de la prise de décision fait référence à la création de structures verticales de prise de décision et la désignation de *leaders* pour représenter le réseau. Ce processus peut passer par l'articulation de structures intermédiaires de représentation ou la création de structures centralisées de prise de décision. Enfin, l'harmonisation des pratiques de gestion fait

référence aux échanges de bonnes pratiques entre les membres du réseau, à travers par exemple la coordination d'ateliers régionaux ou de rencontres entre organisations.

Routledge (2003) utilise la notion d'espace de convergence pour qualifier ces processus d'uniformisation. L'espace de convergence passe par l'articulation d'une diversité d'acteurs autour de visions collectives communes, la mise en place d'un processus d'interaction, l'action politique multi-scalaire, et les relations de résistance générées par les particularismes locaux. Malgré l'utilisation croissante de la notion d'espace de convergence dans les travaux sur la géographie des mouvements sociaux transnationaux⁶², nous préférons parler d'espace de régionalisation afin de rendre compte de la construction de solidarités au travers de l'Amérique latine. En effet, notre cadre d'analyse vise à étudier la construction de revendications communes entre acteurs divers d'un même continent, donnant à ce lieu une place particulière. Smith (2005) explique par exemple le rôle d'une langue, d'une culture et d'une histoire communes dans la régionalisation et l'intégration d'organisations diverses, face au coût d'un engagement au-delà des frontières nationales.

Balsiger et Debarbieux (2011) expliquent, quant à eux, en quoi la région constitue une échelle pertinente pour l'analyse de la gouvernance environnementale, tout en soulignant la difficulté à définir les contours de cette notion, entre espace naturel et espace institutionnel et social. Divers travaux envisagent la région dans une approche constructiviste en portant l'attention sur sa construction par les acteurs et son insertion dans des contextes politiques et des luttes de pouvoir⁶³. Sans étudier la conformation d'une région à proprement parler, nous centrons notre analyse sur le processus d'interaction autour de l'enjeu spécifique de la gouvernance communautaire des ressources naturelles sur le continent latino-américain.

L'espace de régionalisation traduit dès lors, selon Escobar (2008), deux dynamiques complémentaires entre « politique de la différence et de la similitude », qui impliquent la construction d'échelles d'identification en commun et le dépassement des particularismes locaux. D'une part, l'intégration de la diversité d'acteurs au sein du réseau passe par l'invention de nouvelles échelles d'identification dans les imaginaires. Ainsi, Masson (2009, p. 117) mentionne comment l'échelle représente « la focale qui vient définir les frontières spatiales pour des demandes sociales, activités ou comportements spécifiques ». Masson (2010) émet par exemple l'hypothèse selon laquelle le respect des différences de lieux dans la construction des imaginaires est plus enclin à produire de l'inclusion et de la solidarité, invitant à approfondir l'analyse de la politique des lieux.

D'autre part, la régionalisation est un processus turbulent dans lequel certains principes construits comme universels peuvent masquer la reproduction d'inégalités ou l'imposition d'un particularisme dominant⁶⁴. Se référant aux systèmes communautaires d'irrigation, Boelens (2007, p. 132) évoque « l'existence de structures de pouvoir qui peuvent se caractériser par le maintien d'injustices internes, et être liées à des intérêts externes et des relations de production injustes dans la société entière ». De même, Cumbers *et al.* (2008) notent que si l'action est transnationale, elle peut être plus marquée dans certains lieux que d'autres, conférant plus ou moins de pouvoir à certains acteurs, et en marginalisant d'autres.

62. CUMBERS *et al.*, 2008; McFARLANE, 2009; ROUTLEDGE, 2015.

63. BALSIGER et VANDEVEER, 2012; DEBARBIEUX *et al.*, 2015.

64. MASSON, 2009; OSLENDER, 2016.

Le second espace d'internationalisation permet de souligner les processus d'intégration ou de différenciation des réseaux par rapport aux normes et arènes de gouvernance globale. Ces dernières sont en effet fortement marquées par des logiques étatiques, d'où la pertinence de la notion d'internationalisation. L'espace d'internationalisation comprend divers forums et arènes d'action parmi lesquels les réseaux naviguent afin de positionner leurs revendications. Les modèles de gouvernance communautaire sont construits dans l'espace d'internationalisation à travers deux mécanismes centraux, à savoir le recadrage des normes globales et l'intégration des arènes internationales.

Dans le courant d'étude de l'action collective transnationale, le cadre est envisagé comme un schème interprétatif, et le cadrage un processus actif et dynamique. Si le cadrage joue aussi un rôle dans l'espace de régionalisation, il est question dans l'espace d'internationalisation du recadrage des normes globales. Benford et Snow (2000) définissent deux caractéristiques des cadres que nous mobilisons dans notre analyse. La première est le degré d'inclusivité ou d'exclusivité d'un cadre, faisant référence au nombre d'idées et de thèmes qui sont incorporés ou articulés à travers le cadre. Les auteurs émettent l'hypothèse selon laquelle plus un cadre est inclusif et flexible, plus il a de chance d'être diffusé et adopté. La deuxième est la résonance du cadre, à savoir s'il est accepté par l'ensemble des mouvements sociaux affectés, s'il répond aux réalités culturelles des acteurs, et si son émetteur possède un degré suffisant de légitimité.

Siméant (2010) précise que si les acteurs de la société civile s'appuient souvent sur des normes globales existantes comme ressources d'action, telles que les droits humains universels⁶⁵, ils contribuent également à transformer ces normes à travers des représentations alternatives. Les normes locales peuvent, à l'inverse, faire l'objet de processus de recadrage à l'échelle globale, dans le but, par exemple, pour des acteurs locaux d'acquérir une légitimité internationale. Le recadrage des normes globales depuis l'échelle locale passe souvent par des contre-cadrages, ou cadrages résistants.

En outre, la construction des modèles de gouvernance communautaire dans l'espace d'internationalisation passe par des processus de « glocalisation » permettant de saisir les phénomènes à la croisée de l'universalisation de certains principes et de la revendication de particularismes locaux⁶⁶. Par exemple, Perreault (2003) analyse comment le lieu (territoire, ethnie, etc.) peut servir d'instrument de mobilisation à l'international et participer ainsi d'un processus de « glocalisation ». Par ailleurs, De la Cadena (2010) et Escobar (2011) parlent de « pluriversalité » des normes ou de « cosmopolitique », traduisant l'intégration des multiples visions de la nature dans les discours politiques. Ces normes globales viennent ensuite s'inscrire dans des méta-cadres, ou métadiscours, qui façonnent leurs significations et interprétations, et influencent les mécanismes de recadrage mis en œuvre par les réseaux transnationaux communautaires.

Par conséquent, la notion d'internationalisation traduit à la fois l'engagement à l'international des acteurs communautaires mais aussi la possibilité pour ces derniers de se distinguer des processus internationaux existants en amenant une vision cosmopolitiste

65. McADAM (1996) parle de « méta-cadre des droits » pour définir l'usage récurrent des droits de l'homme dans les revendications des acteurs de la société civile.

66. VÁSQUEZ et MARQUARDT, 2003; SWYNGEDOUW, 2004; PRIES, 2005.

des politiques environnementales⁶⁷. De fait, l'espace d'internationalisation démontre l'imbrication à la fois des échelles globale, régionale et locale, dans une approche située des politiques environnementales globales.

Le second mécanisme, à savoir l'intégration des arènes internationales, se réfère au choix des arènes d'action, au degré d'ouverture de ces arènes à la participation de la société civile, au degré de fragmentation des acteurs et des structures de prise de décision, et au mimétisme des *leaders* communautaires par rapport aux acteurs qui dominent ces arènes. Les trois premiers points sont inter-reliés, puisque le choix de l'arène internationale d'action est en partie déterminé par la possibilité d'y accéder et d'y exercer une influence. Ce choix se rapporte au mécanisme de *forum-shopping* décrit par Orsini (2013), traduisant la capacité des acteurs de la société civile à déplacer leur participation et leur plaidoyer d'une arène à une autre en fonction de leur réceptivité et dans le but de servir des intérêts particuliers. Les acteurs peuvent aussi tenter de relier des arènes déconnectées, contribuant à une dynamique de *forum-linking* ou, au contraire, d'exacerber les contradictions existantes entre plusieurs arènes en déplaçant leur mobilisation selon les opportunités offertes, contribuant à une dynamique de *forum-shifting*. Ces mécanismes démontrent, selon Masson (2009), la capacité des acteurs de la société civile à mobiliser d'autres stratégies que la contestation.

Par ailleurs, l'entrée des *leaders* communautaires au sein des arènes internationales peut produire des effets de mimétisme par rapport aux acteurs déjà investis dans ces arènes. Mathieu (2007) souligne l'existence de logiques d'imitation entre des organisations proches dans leurs revendications, mais également entre organisations diamétralement opposées. Ces logiques impliquent la récupération de stratégies et de discours pouvant conduire à un isomorphisme organisationnel. Ce mécanisme d'imitation, appliqué aux experts internationaux, tend à produire une dynamique de dépolitisation des revendications. Wilson et Swyngedouw (2015, p. 56) définissent l'espace de dépolitisation en tant que « régime global, sans frontière, dans lequel les règles sont formulées par des panels de technocrates et cadrées sous forme de standards aux termes neutres et harmonisés ». Ce mécanisme traduit la volonté de certains acteurs de la société civile de se constituer en tant que nouveaux experts internationaux. À l'inverse, l'imitation de mouvements transnationaux contestataires peut produire une dynamique de politisation des revendications⁶⁸. Le processus de politisation se réfère, d'après Swyngedouw (2011, p. 82), à « la demande inconditionnelle de l'égalité politique, et la possibilité réelle d'inaugurer différents futurs socio-écologiques ».

Enfin, l'espace de professionnalisation met en lumière la redéfinition des rapports d'influence entre les réseaux communautaires et leurs partenaires externes. Ces derniers exercent une influence plus ou moins marquée sur les stratégies d'action des réseaux, en raison de leur rôle dans la création de ces derniers, de leur soutien financier et de leur capacité à circuler entre différentes échelles. Si l'espace de professionnalisation est envisagé comme un espace sociétal, il comporte également une dimension géographique dans le sens où les acteurs communautaires et leurs partenaires contribuent à construire

67. MAUZ *et al.*, 2013.

68. HADDEN, 2014.

de nouvelles échelles d'action à travers la mobilisation de certaines pratiques et savoirs scientifiques⁶⁹. Les modèles de gouvernance communautaire se construisent dans l'espace de professionnalisation à travers trois mécanismes : la formalisation légale des réseaux, la production de savoir-faire techniques, et la construction d'une expertise communautaire.

La formalisation légale fait référence au dilemme pour les mouvements sociaux entre l'institutionnalisation des membres et le maintien de structures informelles capables de s'adapter aux évolutions de contexte. Plusieurs auteurs parlent d'« ONGisation » pour qualifier la tendance croissante des mouvements sociaux à adopter les caractéristiques organisationnelles des ONG. Siméant (2010, p. 123) définit les ONG comme « un monde de carrières professionnelles, de spécialisation experte qui tend à reconfigurer la prise en charge des mobilisations ». À l'inverse, les réseaux peuvent chercher à se différencier des ONG parfois critiquées pour leur intermédiation dans les revendications des organisations de base.

Néanmoins, Andolina *et al.* (2009) précisent que les mouvements de base adaptent toujours les mécanismes externes à leur propre réalité, invitant à dépasser le débat entre intériorité et extériorité des mouvements sociaux. Par exemple, la contestation ou l'adaptation des pratiques du néolibéralisme apparaît comme un enjeu majeur pour les mouvements transnationaux de base. Le néolibéralisme fait référence à la valorisation de droits de propriété privés, la marchandisation des ressources naturelles et des services associés, et la séparation entre nature et structures historiques et sociales⁷⁰. Le néolibéralisme vert se réfère plus spécifiquement à la croyance aux solutions du marché afin de résoudre les problèmes environnementaux. Bakker (2010) souligne à ce titre la nécessité d'analyser l'engagement créatif des mouvements de base avec les pratiques néolibérales, associé à des processus d'adaptation et de réappropriation.

Les réseaux sont de plus confrontés au choix d'impulser la formalisation des organisations communautaires locales. Selon Baillie Smith et Jenkins (2011, p. 168), cette formalisation comporte des risques car « les processus de professionnalisation néolibérale et d'« ONGisation » croissante contribuent à dé-cosmopolitiser les espaces civiques globaux en marginalisant et en excluant les activistes de base, et en célébrant une élite et un cosmopolitisme instrumental et néolibéral dont l'apparent universalisme trahit ses origines occidentales ». Laurie *et al.* (2005) mobilisent par exemple le concept d'espaces gouvernables d'autochtonie⁷¹ pour saisir comment la différence culturelle se trouve formalisée depuis l'État et les acteurs internationaux afin de pouvoir être plus facilement intégrée dans les structures institutionnelles.

Le second mécanisme, à savoir la production de savoir-faire techniques, fait référence à la standardisation de compétences liées à la gestion communautaire. L'approche du *New Public Management* appliquée aux politiques environnementales, notamment abordée par Luke (1999), étudie l'adaptation des instruments du secteur privé pour gérer les questions environnementales. Elle passe par la standardisation de bonnes pratiques de gestion à l'échelle transnationale, la production de *guidelines*, la transformation

69. DEBARBIEUX *et al.*, 2014.

70. BOELENS *et al.*, 2014; FELLI, 2016.

71. WATTS, 2003.

des acteurs politiques en managers, ou encore la valorisation de la performance. Boelens *et al.* (2016, p. 2) étudient par exemple comment, dans la production de savoir-faire techniques liés à la gestion de l'eau, « les problèmes d'eau et leurs solutions apparaissent comme des enjeux politiquement neutres, techniques et/ou managériaux pouvant être "objectivement" résolus à travers un savoir technique, un "usage rationnel de l'eau" et une "bonne gouvernance" ».

Le troisième mécanisme, à savoir la production d'une expertise communautaire, se caractérise, selon Jenkins (2009, p. 880), par « une large palette de compétences pratiques et d'expériences accumulées, malgré l'absence de qualifications formelles ». Foyer (2012) parle de réseaux d'expert-militants pour souligner les nouvelles formes de professionnalisation émergeant du croisement entre l'activisme et l'entrée des militants dans des arènes de gouvernance caractérisées par la maîtrise d'un certain savoir scientifique. Le renouvellement de l'expertise devient dès lors un nouvel instrument du répertoire d'action des réseaux transnationaux communautaires.

Par ailleurs, Baillie Smith et Jenkins (2011) questionnent les liens entre cosmopolitisme et professionnalisation chez les mouvements de base, démontrant l'existence de déconnexions entre les revendications de base et les discours experts. Laurie *et al.* (2005) étudient de même les dynamiques de pouvoir à l'œuvre dans la construction du savoir entre ONG et mouvements de base. Les auteurs étudient comment certains acteurs internationaux contribuent au passage d'un « développement par l'identité » vers la professionnalisation d'un « ethno-développement » en adoptant une conception restreinte de la diversité locale qui ne serait représentée que par quelques *leaders* communautaires pré-façonnés.

Un autre apport de ce cadre d'analyse est la mise en lumière des configurations inter-espaces, permettant de rompre avec la hiérarchie des échelles, d'envisager la complexité des interactions entre les trois espaces de transnationalisation, et de porter un regard critique sur ces différents processus. Mathieu (2007, p. 134) note en quoi les relations à l'intérieur et entre ces espaces « sont fluctuantes, car extrêmement sensibles aux évolutions du contexte, et peuvent varier de la coopération ou de la coalition à la concurrence ou à la rivalité ». Par ailleurs, l'auteur souligne le rôle des acteurs multipositionnés dans la connexion des espaces, tels que les *leaders* transnationaux ou les acteurs de la coopération internationale. Par conséquent, la diffusion des modèles de gouvernance communautaire d'un espace vers un autre peut être facilitée par cette perméabilité mais aussi se confronter à des barrières en raison de la nécessité d'adapter les discours en fonction de la réceptivité d'un espace donné. À l'inverse, certains blocages traduisent en réalité des stratégies de captation de ressources politiques ou financières.

Les articulations et les blocages à l'intersection des trois espaces de transnationalisation influencent largement la durabilité des réseaux transnationaux communautaires et des organisations locales. Ces considérations s'inscrivent dans la dernière question soulevée dans notre recherche qui est celle des effets de rétroaction de la transnationalisation sur les acteurs mobilisés. Il s'agit d'évaluer la durabilité des réseaux transnationaux communautaires et des organisations de base, à travers leurs formes d'institutionnalisation ou de disparition progressive. La durabilité est, de fait, une dimension centrale dans l'étude des organisations de gestion communautaire des ressources naturelles. Se référant

aux réseaux hydro-sociaux, Mollinga et Bolding (2004) définissent la durabilité comme « la force du réseau, à quel point les associations sont fortes et stabilisées parmi les éléments hétérogènes composant le réseau. Cela fait également référence à la dimension temporelle du réseau, à combien de temps le réseau reste soudé avant de se dissoudre » (Boelens *et al.*, 2016, p. 4). Kahler (2009) identifie, en outre, deux déterminants de la durabilité : la capacité à accroître la mobilisation rapidement, et la capacité à ajouter ou à exclure des membres progressivement à travers des structures plus hiérarchiques et centralisées.

Malgré la création récente de l'AMPB et de la CLOCSAS, respectivement en 2010 et 2011, il est possible de tirer un certain nombre d'enseignements des premières phases d'émergence et de consolidation de ces réseaux impliquant déjà des positionnements et des évolutions stratégiques. Ce type d'analyse permet de révéler l'existence de tensions ou d'exclusions initialement invisibles, et d'adaptations inattendues aux discours et pratiques hégémoniques.

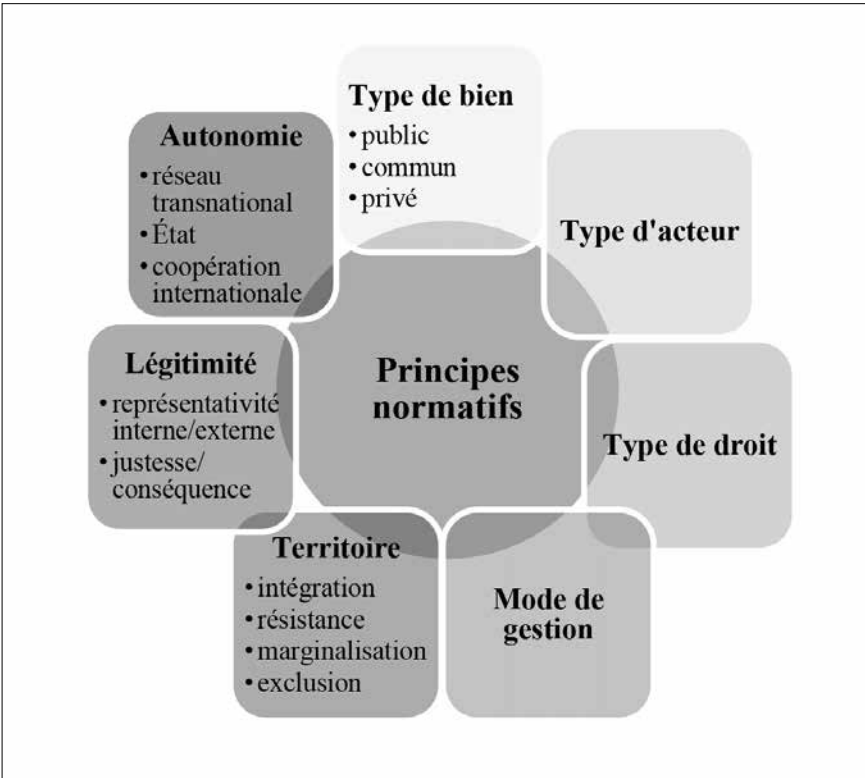
Le pluralisme des modèles de gouvernance communautaire

Les modèles de gouvernance communautaire et leurs principes s'inscrivent de façon transversale dans les trois espaces de transnationalisation. Dans une approche constructiviste, cette recherche envisage l'imbrication et le caractère évolutif de ces modèles. Nous avons regroupé différents principes théorisés par le courant institutionnaliste afin de délimiter sept principes constitutifs des modèles de gouvernance communautaire (graphique 3) sur lesquels le phénomène de transnationalisation est susceptible de produire des transformations en termes de pratiques discursives et sociales. Ces sept principes sont le type de bien, le type d'acteur, le type de droit, les modes de gestion, le territoire, la légitimité et l'autonomie. Si ces principes ont été définis à partir de la théorie, ils découlent également de leur centralité dans les discours des acteurs étudiés.

Le type de bien correspond aux représentations sur les ressources naturelles, allant des biens communs aux biens publics et privés. Le type d'acteur fait référence à la frontière des usagers inclus dans le système de gestion communautaire, transposé ici aux conditions d'entrée dans les réseaux transnationaux communautaires. Le type de droit fait référence au principe de reconnaissance minimale des droits par les gouvernements, et se divise en droit communautaire, humain, ou territorial. Le mode de gestion fait référence aux règles d'usage de la ressource et se traduit par des approches intégrées, sociales, ou encore territoriales. Le territoire correspond au principe de délimitation des frontières de la ressource, incluant des enjeux de réciprocité, d'interaction et d'exclusion. La légitimité correspond au principe d'arrangements collectifs, incluant des enjeux de définition de l'autorité et du *leadership*. Enfin, l'autonomie correspond au principe d'articulation des échelles de gouvernance, incluant des enjeux d'alliances et de partenariats entre acteurs divers.

Afin de faciliter l'opérationnalisation du concept de gouvernance communautaire, nous avons établi une hiérarchie entre ces sept principes malgré leur imbrication. Bien que nous accordions une attention particulière aux quatre premiers principes concernant

les biens, les acteurs, les droits et les modes de gestion, nous focalisons davantage l'analyse sur les trois principes du territoire, de la légitimité et de l'autonomie. En effet, ces derniers impliquent une construction sociale plus complexe de la part des acteurs, et sont donc sujets à davantage de tensions. Notre objectif est d'analyser de façon critique, et non de définir *a priori*, les perceptions des *leaders* communautaires, des acteurs internationaux et des partenaires externes sur ces trois principes, afin d'éclairer la pluralité des représentations sur la gouvernance communautaire, et plus largement sur les ressources naturelles.



● Graphique 3. – Principes de la gouvernance communautaire (élaboration propre).

Le territoire, tout d'abord, possède des définitions multiples en fonction du type de ressource étudié, des courants de littérature et des disciplines. Boelens *et al.* (2016) envisagent par exemple le territoire hydro-social⁷² comme un construit social qui sert

72. BOELEN *et al.* (2016, p. 2) le définissent comme « l'imaginaire contesté et la matérialisation socio-environnementale d'un réseau multi-scalaire spatialement délimité dans lequel des humains, flux hydriques, relations écologiques, infrastructures hydrauliques, moyens financiers, arrangements administratifs-légaux, et des institutions et pratiques culturelles sont définis de façon interactive, alignés et mobilisés à travers des systèmes de croyance épistémologiques, des hiérarchies politiques et des discours naturalisant ».

des intérêts politiques et des luttes de pouvoir. La construction sociale du territoire se fait à travers les idéologies, les savoirs, ou encore le pouvoir socio-économique et politique, permettant de délimiter les frontières de la ressource au-delà de ses caractéristiques biophysiques. De même, les concepts de territoire socio-naturel et territoire forestier font référence, selon Foyer et Dumoulin (2009), à la construction sociale des frontières d'un territoire au-delà de ses caractéristiques naturelles.

Par ailleurs, la notion de territoire a été largement mobilisée par les peuples autochtones, notamment pour revendiquer leurs droits auprès des États et sur la scène internationale, dans un contexte de marginalisation historique⁷³. L'idée de territoire autochtone renvoie non seulement à l'imaginaire culturel et symbolique du territoire ancestral, mais également à une réalité légale de reconnaissance par l'État d'un espace délimité et autonome pour un peuple. Il s'inscrit en opposition à la conception occidentale de la territorialité liée à une communauté et non à un peuple envisagé de façon holistique. La constitution du territoire implique, selon Bellier (2006), la délimitation de frontières et l'exclusion de certains acteurs, considérés comme allochtones.

Swyngedouw (2005) étudie comment la construction sociale du territoire fait l'objet de luttes pour l'appropriation du contrôle sur les ressources, conduisant à de possibles exclusions et résistances. Il importe donc d'étudier les acteurs, et en particulier les élites, qui cherchent à contrôler et construire des territorialités spécifiques, et aux dépens de quels autres acteurs. Romano (2016) mentionne néanmoins que les conflits n'interviennent pas seulement entre acteurs de différentes natures, mais également au sein même des réseaux communautaires. Une fois le territoire défini et contrôlé, celui-ci s'insère dans des processus de gouvernance en réseau à de multiples échelles. Larson (2010) parle de territoires multi-communautaires, et Escobar (2008) utilise l'expression de région-territoire, pour traduire l'insertion croissante des acteurs communautaires dans des configurations territoriales qui dépassent l'échelle locale. Ces interactions scalaires contribuent à créer un pluralisme territorial, avec des territoires qui s'articulent, se chevauchent ou se contredisent⁷⁴.

Par ailleurs, au sein des trois espaces de transnationalisation se trouve en filigrane la recherche de légitimité par les *leaders* communautaires, que ce soit en interne vis-à-vis des organisations membres, en externe vis-à-vis des acteurs internationaux qui dominent les sphères d'expertise, ou vis-à-vis des partenaires externes qui exercent un pouvoir d'influence sur les stratégies adoptées. Bernstein (2012, p. 148) définit la légitimité politique comme « l'acceptation et la justification de règles partagées par une communauté ». Aart Scholte (2007) distingue, quant à lui, cinq caractéristiques de la légitimité : moralité, légalité, compétence technique, démocratie et *leadership* charismatique. La notion de *leader* se trouve au cœur du questionnement sur la construction de la légitimité par les acteurs communautaires. D'après Bourdieu (1984, p. 11), le *leader* fait référence à l'existence d'un groupe par « la délégation à un porte-parole qui le fera exister pour lui ».

Dans le cadre de la mobilisation des réseaux transnationaux communautaires, deux dynamiques de légitimation apparaissent comme décisives : la légitimité interne et

73. DUMOULIN, 2005; BELLIER, 2006; VAN DAM, 2011.

74. BOELEN, 2009; HOOGESTEGE *et al.*, 2016.

externe. La légitimité interne fait référence à l'acceptation des *leaders* par les acteurs communautaires qu'ils sont censés représenter. En effet, au-delà d'un supposé idéal démocratique, les réseaux sont soumis à des luttes de pouvoir internes. La légitimité externe se réfère au processus d'acceptation des *leaders* par les experts internationaux, les partenaires externes et les États. Mathieu (2007, p. 145) explique ainsi que « les mouvements sociaux relèvent d'une irruption des profanes dans le domaine réservé des spécialistes, aux yeux desquels leurs revendications paraissent souvent illégitimes ».

Une autre dynamique concerne le processus de légitimation des modèles de gouvernance communautaire. S'inspirant des travaux de Weber (1959) sur l'éthique de la responsabilité et de la conviction, Bernstein et Cashore (2003) distinguent la logique des conséquences et la logique de la justesse. La première met l'accent sur les résultats attendus et le calcul coûts-bénéfices en fonction des intérêts particuliers des acteurs. La seconde insiste sur l'adéquation entre une norme et les buts sociaux recherchés. Moss et Newig (2010) évoquent le dilemme qui se pose pour la gouvernance des ressources naturelles entre la logique des conséquences qui tend à favoriser une échelle plus large de décision et à diminuer la participation des acteurs, et la logique de la justesse qui tend à favoriser une échelle plus locale mais à réduire l'efficacité de la réponse apportée aux problèmes environnementaux.

La redéfinition de l'échelle légitime de gouvernance des ressources naturelles influence l'autorité et le pouvoir des acteurs. Ainsi, les *leaders* communautaires peuvent chercher à revendiquer la légitimité des réseaux transnationaux à l'échelle internationale ou, à l'inverse, la légitimité des organisations communautaires à l'échelle locale. Agrikoliansky (2009) analyse le rôle ambivalent des *leaders*, entre nécessité de représentation et de porte-parole, et figure de contestation. Certains réseaux cherchent par conséquent à contourner le *leadership* individuel en revendiquant la légitimité de formes de représentation plus localisées et horizontales, ou en créant des fonctions de représentation intermédiaires.

Enfin, le principe d'autonomie est central dans le courant d'étude portant sur les organisations de gestion communautaire des ressources naturelles. En effet, l'une des conditions pour qu'un système communautaire soit durable est de garantir une autonomie de décision vis-à-vis d'autres types de systèmes étatiques ou privés. Si nous transposons ces considérations à notre objet d'étude, la question de l'autonomie entre en jeu dans la redéfinition des rapports d'influence entre réseaux transnationaux et organisations locales, entre organisations locales et États, et entre réseaux transnationaux et partenaires externes.

Au-delà des arbitrages d'autonomie en interne du réseau, il s'agit de considérer l'autonomie comme relative vis-à-vis d'autres types d'acteurs. Selon Mathieu (2007, p. 137), considérer que « l'espace des mouvements sociaux dispose d'une autonomie relative, c'est en effet postuler que si le jeu qui s'y joue et les enjeux qu'il propose sont distincts de ceux que proposent d'autres champs, il n'en reste pas moins soumis à l'influence que, à des degrés divers selon le contexte et les zones de l'espace, une multiplicité d'autres univers peuvent exercer sur lui ». Böhm *et al.* (2010, p. 17) définissent l'autonomie comme « une lutte pour l'auto-détermination, l'autogestion organisationnelle et des pratiques sociales et économiques indépendantes vis-à-vis de l'État et du capital ».

Les auteurs distinguent trois types d'autonomie relative vis-à-vis du capital, de l'État et du développement. L'autonomie vis-à-vis du capital traduit la valeur de l'autogestion en dehors du système global capitaliste. L'autonomie à l'égard de l'État vise à contourner les espaces institutionnalisés et à se différencier des groupes insérés dans les structures étatiques, tels que les partis politiques et les syndicats. Enfin, l'autonomie vis-à-vis du développement vise à rejeter la domination coloniale et à revendiquer des savoirs localisés. Ainsi, l'autonomie se construit dans la négation du pouvoir de l'État et la critique des formes hégémoniques de développement.

Néanmoins, la recherche de formes non-institutionnelles d'action collective, et d'une non-interférence avec les acteurs externes, est fragile dans le contexte de réseaux transnationaux communautaires dépendants de la coopération internationale et des politiques décidées par les gouvernements nationaux. Böhm *et al.* (2010) soulignent ainsi l'ambiguïté des organisations de base qui fournissent des services faisant initialement partie des prérogatives de l'État, et qui donc d'une certaine façon se subordonnent à l'État tout en voulant s'en affranchir. Hoogesteger *et al.* (2016, p. 98) soulignent de même comment les organisations communautaires de l'eau en Équateur « considèrent les institutions et structures formelles à la fois comme une menace pour l'autonomie locale et, en même temps, une opportunité et un mécanisme de défense pour la répartition et l'usage de leur eau ».

À l'aide d'une lecture critique de ces principes, nous sommes à même d'analyser quels sont les modèles de gouvernance communautaire qui dominent, les dimensions spécifiques de leurs croisements et innovations, mais aussi leurs blocages et incohérences. Plus largement, ces modèles correspondent à des pratiques de gestion existantes à l'échelle locale (alliances publique-communautaires, gestion intégrale de l'eau, entreprises d'exploitation forestière, etc.), mais aussi à des représentations et des discours portés par certains acteurs.

Selon l'espace de mobilisation, les réseaux transnationaux communautaires peuvent chercher à imposer un modèle unique ou à relier entre eux différents modèles. En outre, un modèle peut être dominant dans un espace et non dans un autre, ou deux modèles peuvent se contredire entre différents espaces. Il s'agit donc de modèles flexibles qui évoluent en fonction des pratiques discursives, des modes de gestion et des espaces. Nous visons non seulement à identifier les conflits émergeant au croisement de plusieurs modèles mais aussi les innovations produites et les dynamiques de fertilisation croisée. L'objectif de notre recherche est de retracer la circulation des modèles de gouvernance communautaire au travers des trois espaces afin de comprendre leur cohérence dans les discours en tant que modèle transnational porté par les réseaux, ou, au contraire, les incohérences et les conflits dont ils font l'objet. Nous adoptons par conséquent une approche novatrice qui croise à la fois l'étude approfondie des acteurs et l'analyse constructiviste des représentations et des discours sur les ressources naturelles.

Méthodologie du terrain transnational

Notre analyse constitue un défi méthodologique de par les multiples espaces de mobilisation et de construction discursive dans lesquels s'engagent les réseaux transnationaux communautaires, entre ancrage local de leurs membres, représentation nationale, espaces d'intégration et d'échange régionaux, et engagement dans les arènes internationales. Cette multiplicité d'espaces implique, dès lors, de croiser plusieurs méthodes de récolte et d'analyse des données dans une perspective multi-située et itérative⁷⁵.

La comparaison transnationale

Le champ de la gouvernance globale environnementale a connu un essor des approches comparées visant à étudier la diversité des acteurs et des stratégies de l'activisme environnemental. O'Neill (2012, p. 115) insiste sur la nécessité de définir l'unité de comparaison et précise « qu'il est presque impossible de comprendre l'environnementalisme contemporain et ses impacts sur le monde sans faire de comparaison – entre les frontières, entre les mouvements et leurs organisations, et entre les enjeux ». Notre analyse se structure autour de deux réseaux qui transcendent les frontières nationales dans le but de défendre la gouvernance communautaire des ressources naturelles. Dès lors, notre objectif est d'analyser les réseaux transnationaux communautaires comme une nouvelle forme d'activisme environnemental produisant ses propres stratégies et impacts.

Afin de justifier le choix de deux cas d'étude, nous nous sommes appuyées à la fois sur les travaux déjà réalisés et les informations tirées d'entretiens et d'observations exploratoires. Tout d'abord, l'Amérique latine fait figure de région pionnière dans la structuration de réseaux communautaires à l'échelle transnationale. Paradoxalement, l'Amérique latine est aussi la région la moins étudiée dans les travaux sur les systèmes communautaires de gestion des ressources naturelles, représentant seulement 12 % des études en 2011, en comparaison de 35 % pour l'Asie et 22 % pour l'Afrique⁷⁶. Alors que pour les ressources en eau, nous n'avons identifié aucun autre réseau transnational communautaire tous continents confondus, en ce qui concerne les ressources forestières, il existe de tels réseaux en dehors de la région, tels que l'Alliance globale de foresterie communautaire (GACF), et le Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPALEAC).

Dans la région latino-américaine, nous avons identifié un certain nombre de réseaux plus ou moins directement liés à la défense de la gouvernance communautaire. Il existe, d'une part, des réseaux structurés autour de l'identité autochtone (Coordination des organisations autochtones du bassin Amazonien [COICA], Conseil autochtone d'Amérique centrale [CICA]), et, d'autre part, des réseaux structurés autour d'enjeux dépassant les ressources naturelles classiques, tels que l'alimentation (Coordination latino-américaine des organisations paysannes [CLOC-Via Campesina]) et les déchets (Réseau latino-américain de recycleurs [Red LACRE]). S'il existe quelques cas de réseaux

75. BECK et SZNAIDER, 2010; SIMÉANT, 2012.

76. ROBSON et LICHTENSTEIN, 2013.

regroupant des organisations de gestion communautaire des ressources dans la région, tels que l'Association coordinatrice indigène et paysanne d'agroforesterie communautaire d'Amérique centrale (ACICAFOC), ou la Fédération des associations nationales d'Amérique centrale et Caraïbes des systèmes d'eau (FANCCASA), ces derniers démontrent de faibles niveaux de légitimité ou de consolidation.

De Verdalle *et al.* (2012) soulignent la place croissante qu'occupent les approches comparées au sein des sciences sociales dans le contexte de globalisation des phénomènes sociaux. La multiplication des circulations d'acteurs, de savoirs et de discours invite à dépasser une analyse dans le cadre des États-nations et à construire des grilles comparatives transnationales. De telles études comparées ont surtout été menées dans le champ des politiques publiques transnationales, de l'action collective transnationale ou de la gouvernance environnementale globale⁷⁷.

Le courant d'étude portant sur la gouvernance des biens communs démontre également l'existence d'une vaste tradition comparatiste. C'est le cas de la méthode expérimentale développée par Ostrom (1990) ayant conduit à la comparaison d'environ 500 cas d'étude dans différentes régions du monde, allant des systèmes de pâturage en Afrique aux systèmes d'irrigation communautaires au Népal. Cependant, l'un des objectifs de cette recherche est de renouveler la comparaison des facteurs de durabilité des systèmes communautaires à une échelle cette fois transnationale, voire globale. En outre, que ce soit dans les travaux portant sur la gouvernance environnementale globale ou sur la gouvernance des biens communs, les auteurs tendent à étudier les ressources naturelles dans leur ensemble, à travers des méta-concepts tels que le développement durable, ou à se focaliser sur une seule ressource. Peu d'études envisagent au contraire les ressources communes dans une perspective comparée.

Nous proposons un dispositif d'analyse comparée à l'échelle transnationale à partir de l'identification des similarités et des variations entre nos deux cas d'étude, dans une approche de « designs les plus similaires⁷⁸ ». Par ailleurs, nos hypothèses de recherche sont le résultat d'une approche inductive et exploratoire basée sur l'observation et la comparaison de nos deux cas d'étude. Elles se basent toutefois également sur le cadre conceptuel présenté auparavant autour des trois espaces de transnationalisation et des modèles de gouvernance communautaire.

Les trois similarités majeures entre nos deux cas d'étude, à savoir le contexte d'émergence, les objectifs poursuivis et la composition interne, éclairent les raisons motivant la transnationalisation des organisations communautaires.

Premièrement, l'une des similarités majeures entre nos deux cas d'étude est le contexte régional de leur émergence, qui se caractérise par un (néo)extractivisme croissant exercé sur les ressources naturelles. De nombreux États latino-américains ont en effet récemment inclus l'eau et les forêts dans leurs stratégies nationales de développement productif⁷⁹. L'eau s'est convertie en ressource stratégique notamment pour la production de l'énergie hydroélectrique, et les forêts sont insérées de façon croissante dans des politiques

77. HASSENTEUFEL, 2005 ; O'NEILL *et al.*, 2013.

78. KING *et al.*, 1995 ; BLATTER *et al.*, 2016.

79. DE CASTRO *et al.*, 2015.

internationales de conservation et d'accaparement du carbone pour les programmes de paiements pour services écosystémiques. De fait, ces politiques (néo)extractivistes contribuent à la multiplication de mouvements d'activisme environnemental contre les mégaprojets de développement. L'une des causes majeures de ces conflits est précisément l'existence de représentations divergentes sur les forêts et les ressources en eau en tant que biens communs ou bien marchands.

Deuxièmement, l'un des principaux objectifs poursuivis par l'AMPB et la CLOCSAS est la défense et le renforcement des organisations de gestion communautaire. Les statuts de la CLOCSAS identifient ainsi « la promotion de l'associativité des Organisations Communautaires de gestion des Services d'Eau potable et d'Assainissement (OCSAS) comme stratégie de renforcement de la gestion communautaire de l'eau potable en Amérique Latine et dans les Caraïbes⁸⁰ ». L'AMPB identifie, quant à elle, comme mission principale le « renforcement du dialogue sur la gestion communautaire des ressources naturelles, à travers la recherche conjointe du plaidoyer auprès des gouvernements et de la coopération internationale⁸¹ ». Dans les deux cas, l'objectif central est de sortir de l'invisibilité historique et du manque de représentation directe des organisations communautaires au sein des arènes de prise de décision à l'échelle nationale et internationale. En outre, l'un des objectifs parallèles est de se différencier des ONG environnementales, jusque-là principales intermédiaires des organisations communautaires auprès des gouvernements et des experts.

C'est sur la base de ces deux similarités que nous formulons la première partie de notre hypothèse 1 : *les organisations communautaires s'organisent sous forme de réseaux transnationaux afin de résister aux pressions externes menaçant le maintien de leurs modèles de gouvernance.*

Troisièmement, les deux réseaux sont entièrement composés d'organisations de base de la société civile (coopératives, comités, conseils ruraux, organisations autochtones, etc.), en opposition aux acteurs étatiques ou privés, et sont dirigés par des *leaders* internationalisés. Par ailleurs, certains *leaders* communautaires possèdent des trajectoires individuelles dans le domaine de la coopération internationale ou le secteur public, leur conférant l'avantage d'une multipositionnalité. En effet, la création de l'AMPB et de la CLOCSAS s'inscrit dans un contexte d'ouverture croissante de la gouvernance environnementale globale à la participation directe des organisations de base de la société civile, expliquant l'internationalisation de certains *leaders*.

C'est sur la base de cette similarité que nous postulons la deuxième partie de notre hypothèse 1 : *les trajectoires individuelles et la multipositionnalité de certains acteurs influencent la création des réseaux transnationaux communautaires.*

L'eau et les forêts sont deux ressources renouvelables, à l'inverse des ressources fossiles telles que les minerais ou le pétrole. Elles sont liées à un usage matériel direct (coupe du bois, prélèvement d'eau) et soumises à des rivalités d'usage entre acteurs divers, par

80. CLOCSAS, 2012, « La Asociatividad Como Estrategia en la Gestión Comunitaria del Agua en Latinoamérica », CLOCSAS.

81. Site web de l'AMPB, consulté le 30 septembre 2016 : [<http://www.alianzamesoamericana.org/sobre-alianza-mesoamericana-de-pueblos-y-bosques/>].

exemple entre conservation et exploitation⁸². Ces deux ressources possèdent comme élément commun la rareté dans la réalité et les discours, par exemple autour du stress hydrique ou de la déforestation massive. Nous envisageons dans notre étude l'eau et les forêts dans le cadre des réseaux et des services qui y sont associés au-delà de la ressource biophysique, renvoyant aux services communautaires d'eau potable et d'assainissement d'une part, et aux réseaux de conservation ou de foresterie communautaire d'autre part.

Cependant, il existe des variations significatives entre ces deux ressources, en termes de territorialités, d'arènes et de normes globales associées, et de types de partenaires impliqués. Ces variations justifient la construction de notre dispositif comparatif autour des trois espaces de régionalisation, d'internationalisation et de professionnalisation.

Premièrement, l'espace de régionalisation met en lien le type d'acteurs communautaires, la structure de prise de décision et les processus d'intégration. Une des principales variations concerne la délimitation du type d'acteurs représentés par chaque réseau. Alors que les membres de la CLOCSAS se regroupent dans la même catégorie des organisations communautaires de services d'eau potable et d'assainissement sur le continent latino-américain sans préciser le type d'écosystème hydrique représenté (annexe I), les membres de l'AMPB se différencient entre peuples autochtones et communautés forestières et revendiquent leur représentativité sur les forêts tropicales de Mésoamérique (annexe II).

Par ailleurs, les deux ressources sont liées à des processus historiques différenciés en termes de structures de pouvoir. Ainsi, Wittfogel (1957) parle de « despotisme hydraulique » pour décrire la tradition de hiérarchie et d'autoritarisme liée à la gestion de l'eau depuis l'empire Inca. Cette tradition se traduit au XXI^e siècle par une tendance à l'étatisation des ressources en eau sur le continent latino-américain, et à la fragmentation des communautés paysannes. À l'inverse, les forêts sont historiquement reliées à des pratiques localisées de subsistance, et donc associées à des structures de pouvoir davantage décentralisées. Cette variation se retrouve dans nos deux cas d'étude : alors que la CLOCSAS se caractérise par une structure de prise de décision relativement hiérarchisée, la structure de l'AMPB est davantage décentralisée sur le territoire. Dans le cas de la CLOCSAS, il existe trois niveaux de membres : les membres du comité directeur qui sont des représentants de fédérations nationales ou sub-nationales, les représentants de fédérations nationales ou sub-nationales, et les membres locaux. Dans le cas de l'AMPB, il existe également trois niveaux de membres : les membres de la commission exécutive qui sont cette fois issus d'organisations sub-nationales, les représentants d'organisations nationales et sub-nationales, et les membres locaux.

Ces variations dans les types d'acteurs communautaires inclus et les structures de prise de décision nous amènent à questionner les stratégies d'intégration mises en œuvre par la CLOCSAS et l'AMPB, et leurs implications en termes de réciprocité et d'exclusion. À partir de ces considérations, nous formulons l'hypothèse 2 suivante : *les processus d'homogénéisation des membres et de hiérarchisation de la prise de décision favorisent l'intégration des modèles de gouvernance communautaire.*

Cette hypothèse émerge de l'observation de tentatives de création par la CLOCSAS d'un langage unifié pour caractériser les organisations communautaires et de structuration

82. NAHRATH *et al.*, 2008.

de réseaux nationaux qui laisseraient entrevoir à première vue une plus grande capacité d'intégration. En effet, il semble plus aisé d'intégrer des organisations relativement similaires et structurées, comme dans le cas de la CLOCSAS, qu'une grande diversité d'acteurs, comme dans le cas de l'AMPB. Cependant, le plus grand périmètre géographique de l'espace d'action de la CLOCSAS pourrait nuancer cette hypothèse. En outre, cette hypothèse émerge de la première vague d'exploration réalisée durant laquelle les *leaders* de la CLOCSAS ont cherché à orienter le discours sur une intégration réussie de leurs membres. L'étude des dynamiques d'intégration implique également l'analyse des processus inverses d'exclusion de certains acteurs et l'apparition de résistances qu'ils peuvent susciter.

Deuxièmement, l'espace d'internationalisation met en lien le recadrage des normes globales, l'intégration des arènes internationales et la différenciation des modèles de gouvernance communautaire. À l'échelle internationale, les forêts et les ressources en eau font l'objet de représentations variées et possèdent en conséquence des normes et arènes différenciées. D'une part, l'eau est envisagée comme un enjeu transversal, se traduisant par l'élaboration de normes globales relativement floues (Gestion intégrée des ressources en eau [GIRE], droit humain à l'eau) et l'existence d'arènes internationales ouvertes à la société civile (Forum mondial de l'eau, Semaine mondiale de l'eau). D'autre part, les forêts ont été intégrées à des régimes internationaux davantage structurés, notamment concernant la biodiversité et le climat, conduisant à l'adoption de normes plus contraignantes (REDD+) et d'arènes plus fermées (conférences internationales sur le climat).

Ces variations impliquent des revendications différenciées concernant l'échelle et le type d'acteurs légitimes pour représenter les réseaux communautaires. En effet, les normes globales sont recadrées de façon différenciée selon leur degré d'inclusivité et de résonance. Les *leaders* communautaires peuvent chercher à s'opposer à des normes les excluant, ou à les recadrer pour accroître leur rôle à l'international. De même, le degré de fragmentation ou d'ouverture des arènes internationales influence la possibilité de se constituer en tant que nouvel acteur international, et la mobilisation de stratégies de *forum-shopping* ou *forum-linking*. Nous formulons dès lors l'hypothèse 3 postulant que *l'inclusivité des normes globales favorise l'intégration internationale des modèles de gouvernance communautaire*, et que *la fragmentation des arènes internationales produit une politisation des modèles de gouvernance communautaire*.

Cette hypothèse émerge du constat d'une plus forte exclusivité et fragmentation du système de gouvernance globale des forêts, qui inciterait l'AMPB à se positionner en rupture avec les normes globales et à se rapprocher de mouvements contestataires. En effet, la fragmentation institutionnelle constituerait une barrière à l'intégration internationale des acteurs communautaires, et donc favoriserait des stratégies axées sur la contestation et la défense de modèles plus politisés.

Troisièmement, l'espace de professionnalisation permet de questionner la redéfinition des rapports d'influence entre les réseaux transnationaux communautaires et leurs partenaires dans la construction des modèles de gouvernance communautaire. Les acteurs internationaux agissant dans le champ de la gouvernance de l'eau et des forêts sont de nature différente. Concernant les partenaires soutenant la CLOCSAS, nous observons la prévalence d'ONG de développement (fondation Avina, CARE, Protos),

et d'experts internationaux (SIWI). À l'inverse, les partenaires soutenant l'AMPB sont plutôt des fondations internationales (fondation Ford), des agences de coopération (Organisation inter-églises de coopération au développement⁸³ [ICCO]), des organisations internationales (Union internationale de conservation de la nature [UICN]) et des organismes de recherche (Programme salvadorien de recherche sur le développement et l'environnement⁸⁴ [PRISMA], Initiative pour les droits et les ressources [RRI]).

Par ailleurs, les deux réseaux adoptent des stratégies d'action différenciées, davantage tournées vers la contestation des ONG et des États dans le cas de l'AMPB, et vers la coopération avec ces mêmes acteurs dans le cas de la CLOCSAS. Cette différence se traduit par des dynamiques de professionnalisation distinctes, entre renouvellement des savoirs et de l'expertise dans le cas de l'AMPB, et formalisation de savoir-faire techniques dans le cas de la CLOCSAS. Par conséquent, alors que l'AMPB tend à se renforcer en tant que mouvement social, la CLOCSAS semble s'engager davantage dans un processus d'« ONGisation ». Ces variations dans les types de partenaires et les stratégies d'action impliquent des recompositions dans les rapports d'influence entre les réseaux transnationaux communautaires et leurs partenaires.

Nous formulons dès lors l'hypothèse 4 suivante : *la formalisation et la production de savoir-faire techniques contribuent à la réappropriation des pratiques gestionnaires des partenaires externes par les réseaux transnationaux communautaires*. Cette hypothèse émerge de l'observation des tentatives d'autonomisation de la CLOCSAS envers ses ONG partenaires qui témoigneraient d'une adaptation de leurs pratiques.

Finalement, notre dernière hypothèse concerne les effets de rétroaction de la transnationalisation sur la durabilité des réseaux transnationaux communautaires et des organisations locales. O'Neill (2012) soulève de fait la nécessité de comprendre pourquoi certains mouvements sont plus durables dans le temps que d'autres. Il s'agit de comprendre en quoi les circulations, appropriations et changements de discours entre certains espaces influencent la durabilité des réseaux. Notre dernière hypothèse se fonde sur une analyse inductive de nos cas d'étude, révélant progressivement l'existence de tensions et d'exclusions initialement invisibles et d'adaptations inattendues aux discours et pratiques hégémoniques.

Nous formulons ainsi l'hypothèse 5 en deux temps : *la (re)production transnationale des exclusions culturelles menace la durabilité des réseaux transnationaux communautaires et des organisations locales; l'adaptation de la gouvernance communautaire aux pratiques néolibérales renforce la durabilité des réseaux transnationaux communautaires et des organisations locales*. Cette hypothèse émerge au cours de l'analyse intermédiaire des données, durant laquelle nous avons pu identifier deux paradoxes centraux liés à des dynamiques d'exclusion et d'adaptation néolibérale au croisement des trois espaces de transnationalisation, se trouvant au cœur des enjeux de durabilité.

83. Interchurch Organization for Development Cooperation (ICCO).

84. Programa Salvadoreño de Investigación sobre Desarrollo y Medio Ambiente (PRISMA).

L'enquête qualitative multi-située

L'analyse multi-située est mobilisée de façon croissante dans les études sur la gouvernance environnementale globale, afin d'adapter les méthodes à son caractère multi-échelles et complexe. Siméant (2012) identifie quatre éléments clés de la construction du terrain transnational à partir de son expérience dans le champ des ONG et des militants altermondialistes : l'identification des trajectoires individuelles, la réalisation d'enquêtes et d'observations dans les événements internationaux, le traçage des processus d'internationalisation, et enfin la prise en compte de la division du travail dans les organisations transnationales. Ces quatre éléments correspondent aux étapes que nous avons nous-même suivies afin de construire le terrain transnational des acteurs et des discours communautaires.

Tout au long de notre travail de terrain, nous avons adopté une démarche itérative, qui s'inspire de l'approche dite de théorisation ancrée⁸⁵, ayant pour objectif la comparaison constante entre la réalité empirique et les résultats d'analyse émergents, à l'inverse d'une simple grille thématique préconstruite. L'analyse itérative débute dès l'étape de récolte des données, et consiste en de multiples allers-retours afin de produire de nouvelles questions intermédiaires ou hypothèses à tester. Nous avons ainsi réalisé trois vagues de récolte des données (annexe III) : une vague exploratoire en 2013, une vague d'approfondissement en 2014, et une vague complémentaire en 2015.

La démarche itérative consiste en une confrontation permanente entre le chercheur et les enquêtés, dans une perspective de restitution permanente des données⁸⁶. Notre engagement à restituer les résultats aux enquêtés a souvent facilité la réalisation des entretiens et l'ouverture d'un dialogue de confiance.

Siméant (2012, p. 137) évoque comme point central de la construction du terrain transnational :

« La question de la variation d'échelle dans l'observation et l'analyse – ceci afin de saisir les nombreux espaces dans lesquels sont encadrées les stratégies des acteurs [...] C'est l'ethnographie qui permet de considérer tous les niveaux, de circuler entre eux pour comprendre ce qui produit la consistance de l'organisation et le rôle des intermédiaires dans la production de cette dernière. »

Nous avons dès lors investi à la fois des espaces régionaux et internationaux afin de mener des observations directes (annexe IV) et réaliser des entretiens semi-directifs avec les acteurs clés ainsi réunis.

La structuration d'un espace transnational passe essentiellement par la tenue d'événements régionaux regroupant les principaux acteurs communautaires autour de thématiques propres et favorisant l'échange d'expériences et l'intégration autour d'une identité collective. Dans le cas de la CLOCSAS, celle-ci co-organise chaque année depuis 2011 les rencontres latino-américaines de gestion communautaire de l'eau (annexe V). Nous avons suivi l'évolution de ces rencontres sur trois années, au Paraguay en 2013, au

85. GLASER et STRAUSS, 1967 ; PAILLÉ, 1994.

86. MUKAMURERA *et al.*, 2006 ; SCHURMANS *et al.*, 2014.

Costa Rica en 2014 et au Chili en 2015. L'entrée dans ces espaces a été facilitée par la participation à certaines activités de coordination et de logistique, permettant l'accès aux stratégies et documents internes non visibles autrement. Ce fut par exemple le cas lors de la IV^e rencontre à travers l'appui à la médiation d'une table ronde sur les alliances publique-communautaires de l'eau.

Dans le cas de l'AMPB, celle-ci co-organise tous les deux ans le congrès mésoaméricain de foresterie communautaire (annexe VI). Nous avons pu observer le III^e congrès qui s'est tenu au Guatemala en 2015, avec pour thématique « le modèle forestier communautaire du Petén : un apport pour le monde et le climat ». Un autre type d'espace régional coordonné par l'AMPB est le précongrès mésoaméricain d'aires protégées par les peuples autochtones, le dernier ayant eu lieu au Costa Rica en 2014. Cependant, du fait de limites logistiques, nous n'avons pu observer cet espace régional. L'intérêt de ces forums parallèles est de pouvoir coordonner une position commune et de donner une voix prépondérante aux acteurs communautaires. Nous avons toutefois pu assister à un panel international organisé par l'AMPB en 2014 au Mexique, sur la thématique des « garde-fous et le futur des forêts en Mésoamérique ».

Au sein des espaces régionaux, les éléments clés que nous avons observés sont le taux de présence des membres et le type de représentant, les acteurs absents, l'impact du lieu de l'événement, les principales thématiques traitées et par quels acteurs, la mention de normes et de discours officiels par les membres, et enfin la présence de partenaires externes ainsi que leur rôle. Durant l'observation des espaces régionaux, nous avons adopté les lunettes conceptuelles de l'intégration régionale, en donnant la priorité à la compréhension des échanges de pratiques, des apprentissages mutuels mais aussi des lacunes et des critiques.

Par ailleurs, la création de la CLOCSAS et de l'AMPB répond en partie à la nécessité de renforcer la représentation directe des acteurs communautaires au sein des arènes internationales. La CLOCSAS a notamment participé au Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Marseille, France, en 2012, puis à Séoul, Corée du Sud, en 2015. Les représentants du réseau ont également participé à la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm, Suède, en 2012 et 2013. La participation à ces événements représente une opportunité de construire des partenariats avec des acteurs internationaux clés dans le champ de la gouvernance globale de l'eau. Nous avons pu observer la participation des *leaders* de la CLOCSAS lors de la Semaine mondiale de l'eau en 2013, du I^{er} congrès interaméricain de gestion rurale de l'eau et assainissement à Cuenca, Équateur, en 2014, et de la COP21 à Paris, France, en 2015.

L'AMPB est également très active à l'échelle internationale, en particulier dans les arènes internationales du climat. L'action au sein des COP implique toute une série d'événements parallèles de négociation auxquels les représentants de l'AMPB participent, tels que la Conférence sur le climat qui a lieu chaque année à Bonn, Allemagne. D'autres événements majeurs ont lieu en dehors des arènes climatiques, tels que le Congrès forestier mondial, auquel des membres de l'AMPB ont participé en 2015 en Afrique du Sud. Nous avons pu observer la participation de l'AMPB lors de la COP20 à Lima, Pérou, en 2014 et la COP21 en 2015. Durant les COP, un espace privilégié

d'observation a été celui du Pavillon Autochtone, regroupant un certain nombre de peuples autochtones et communautés forestières d'Amérique latine.

Lors de l'observation des espaces internationaux, les éléments clés qui ont attirés notre attention ont été le choix des espaces d'intervention, les *leaders* présents, les retombées médiatiques et le rôle des partenaires. Au sein de ces espaces, nous avons adopté les lunettes conceptuelles de l'internationalisation des réseaux communautaires, en donnant la priorité à la compréhension de la reproduction de certaines pratiques discursives à l'égard des acteurs internationaux ou, au contraire, les ruptures dans les messages diffusés.

Un intérêt méthodologique majeur de l'observation des espaces régionaux et internationaux est la possibilité d'assister aux réunions internes et assemblées générales des réseaux en marge des événements. En effet, au vu des contraintes géographiques, les réseaux tirent profit du regroupement d'un maximum d'acteurs communautaires en un même lieu pour organiser leurs réunions et assemblées internes. Nous avons pu dès lors observer trois assemblées générales de la CLOCSAS en marge des rencontres latino-américaines, deux réunions internes de la commission exécutive de l'AMPB, l'une au Mexique en 2014 et l'autre en marge de la COP20, et une assemblée générale de l'AMPB en marge du congrès mésoaméricain de foresterie communautaire en 2015.

À travers la participation aux réunions et assemblées internes, nous avons pu observer les mécanismes concrets de prise de décision, la définition des stratégies d'action, ou encore les répétitions dans les discours. Ce type d'observation permet à la fois d'éviter les effets de censure des entretiens en révélant certaines dissensions parmi les membres, et d'identifier les sujets sensibles, qui nécessitent par exemple la sortie des acteurs externes de la salle.

Au vu de la dispersion des acteurs communautaires sur le continent latino-américain, les espaces régionaux et internationaux ont été une opportunité pour réaliser les entretiens semi-directifs, grâce au regroupement d'acteurs diversifiés. En parallèle des entretiens, nous avons aussi privilégié les discussions informelles permettant parfois d'obtenir davantage d'informations. Cependant, cette stratégie empirique comporte également ses limites, parmi lesquelles l'agenda chargé des acteurs, le grand nombre d'acteurs à interviewer dans un laps de temps court, ou encore les effets sur le discours (orienté sur les expériences vécues lors de l'événement). En outre, se pose le problème des non-participants aux événements du fait du coût du déplacement ou du manque d'engagement, incitant à porter une attention particulière aux acteurs marginaux. Deux catégories d'acteurs ont été retenues pour la conduite des entretiens⁸⁷ : les *leaders* communautaires de chaque pays membre et les partenaires externes (annexe VII). Nous avons exclu les acteurs étatiques par souci de faisabilité et du fait de leur faible participation au sein des espaces régionaux communautaires.

La majorité des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec les *leaders* communautaires faisant partie des structures de prise de décision transnationales, possédant des trajectoires internationales, mais aussi représentant les fédérations nationales ou sub-nationales des pays membres de la CLOCSAS et de l'AMPB. Une technique

87. Dans les chapitres analytiques, nous avons indiqué la fonction professionnelle des acteurs au moment de la réalisation de l'entretien.

additionnelle mise en place au fil du terrain est celle des récits de vie, ou prosopographie. En effet, certains *leaders* racontent volontiers leur entrée et leur parcours dans le monde de la gestion communautaire, permettant de mener une « sociologie de leur propre socialisation⁸⁸ ». Le récit par certains *leaders* de leurs trajectoires personnelles se transforme parfois en élément clé de l'histoire entière du réseau et en discours officiel présenté lors des événements régionaux et internationaux.

L'une des limites observées lors de cette phase a été le difficile accès aux femmes pour les entretiens, à la fois du fait de leur sous-représentation aux postes de *leaders* mais aussi de la faiblesse d'une culture de prise de parole chez cette catégorie d'acteurs. L'observation de cette limite nous a ainsi incitées à interviewer des acteurs plus marginalisés en dehors des principaux *leaders* des réseaux, permettant d'obtenir une vision plus critique et distanciée des stratégies et discours dominants. Ces acteurs marginaux sont par exemple les acteurs non-membres des instances de prise de décision des réseaux, les femmes ou encore les jeunes.

Un deuxième type d'acteur considéré pour la réalisation des entretiens semi-directifs sont les partenaires externes, largement présents durant les événements régionaux et internationaux. Un des intérêts de prendre en compte les partenaires est d'obtenir une perception externe sur les acteurs communautaires, les processus d'intégration et les discours. Au-delà des acteurs du développement et de la coopération internationale, nous avons aussi considéré les liens avec d'autres réseaux transnationaux communautaires, comme c'est le cas entre l'AMPB et la Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien (COICA). Ainsi, les partenaires externes révèlent parfois l'existence de limites ou de tensions invisibles depuis les acteurs communautaires.

Un autre intérêt est d'identifier la multipositionnalité de certains *leaders* communautaires qui ont été, ou sont encore, membres d'ONG ou d'organisations de coopération internationale. Mische (2003) mentionne en quoi la multiplicité des appartenances à des mouvements est centrale pour comprendre les conceptions de la gestion communautaire qui sont véhiculées. Ces appartenances éclairent notamment les questions liées à la professionnalisation des réseaux transnationaux communautaires. Les entretiens avec les partenaires externes ont permis d'éclairer les processus de création des deux réseaux et les défis de leur durabilité.

Un dernier type d'acteur identifié au cours de la réalisation du terrain sont les conseillers techniques de la CLOCSAS et de l'AMPB. Les conseillers techniques ont généralement une expérience passée dans le secteur de la coopération internationale, et fournissent un appui technique, politique et financier aux réseaux tout en respectant leur autonomie de décision. Ces derniers jouent un rôle particulièrement décisif dans l'élaboration des stratégies et des discours officiels des réseaux, à travers une position duale à la fois de retrait et d'omniprésence. Cependant, nous nous sommes confrontées au refus ou à la réticence de ces acteurs à accorder des entretiens, sous le motif que les *leaders* communautaires sont les seuls acteurs légitimes à parler en leur propre nom. Cet accès limité incite paradoxalement à s'interroger sur la particularité de leur rôle et à interpréter le refus comme élément d'analyse.

88. SIMÉANT, 2012, p. 140.

Une dernière catégorie de données ayant été analysée regroupe les documents écrits et les cas d'étude locaux, en tant que sources d'information complémentaires. D'une part, les documents écrits permettent d'identifier les discours officiels en fonction des publics ciblés, et les stratégies internes élaborées durant des réunions auxquelles nous n'avons pas forcément eu accès ou s'étant déroulées en amont de notre recherche (annexe VIII). D'autre part, les cas d'étude locaux permettent de renforcer l'analyse des articulations et des blocages entre échelles transnationale, nationale et locale, notamment concernant les effets de rétroaction de la transnationalisation sur la durabilité des organisations communautaires.

Le terrain transnational passe de fait par une analyse approfondie de certaines dynamiques nationales et locales. Les cas d'étude locaux ont dès lors pour objectif de localiser le terrain transnational⁸⁹, à travers une immersion au sein d'organisations intermédiaires. Cependant, par souci de faisabilité, et au vu du grand nombre de pays représentés, nous avons sélectionné seulement une organisation membre par réseau afin de l'étudier plus en profondeur. Nous avons sélectionné le Réseau d'organisations sociales et communautaires de gestion de l'eau de l'Équateur (ROSCGAE), membre de la CLOCSAS, et l'Association des communautés forestières du Petén (ACOFOP) du Guatemala, membre de l'AMPB.

Ce choix est tout d'abord justifié par le caractère protagoniste de ces deux organisations dans la création et les activités de la CLOCSAS et de l'AMPB. En plus d'être membres des structures de prise de décision des réseaux, elles sont présentées comme des modèles à suivre pour les autres organisations de la région : ROSCGAE pour sa pratique des alliances publique-communautaires en Équateur, et ACOFOP pour sa pratique des concessions forestières au Guatemala. Ce choix est également justifié par la relative marginalisation ou le traitement particulier de ces organisations, et de leurs modèles de gouvernance communautaire, dans les espaces internationaux. En effet, ni le modèle de l'interculturalité dans lequel s'inscrit ROSCGAE, ni le modèle de l'entrepreneuriat communautaire défendu par ACOFOP, ne se trouvent au cœur des stratégies déployées à l'international.

Ces cas d'étude locaux servent à mettre en lumière certains points clés tout au long de l'analyse des trois espaces de transnationalisation, tels que les dynamiques d'exclusion ou de réciprocité, les stratégies de recadrage, et les processus de formalisation. Finalement, ces cas d'étude locaux sont utiles afin d'éclairer les articulations ou les blocages entre ces trois espaces. Ils permettent, en outre, de sortir des discours dominants produits par les *leaders* transnationaux ou les partenaires afin de se pencher sur les perceptions des acteurs locaux concernant la légitimité des réseaux, leur connaissance des processus régionaux et internationaux, ou encore la mise en œuvre des politiques décidées à l'échelle transnationale.

Pour opérationnaliser les cas d'étude locaux, nous avons adapté les outils utilisés à l'échelle régionale et internationale. Premièrement, nous avons mené des observations d'événements clés dans les espaces nationaux et locaux. Dans le cas de ROSCGAE, nous avons assisté au VIII^e Forum national des ressources hydriques à Quito, Équateur,

89. SIMÉANT, 2012.

en 2014. Ce forum représente un espace privilégié de construction des revendications mais aussi un espace clé de visibilité pour ROSCGAE afin de convaincre les acteurs communautaires d'intégrer le réseau national. Dans le cas d'ACOFOP, il existe au niveau national un congrès forestier regroupant les organisations communautaires du secteur. Cependant, nous n'avons pu y assister par contrainte logistique et avons donc privilégié des espaces plus locaux dans la région du Petén, notamment des ateliers de socialisation et de formation communautaire⁹⁰.

Enfin, nous avons mené des entretiens semi-directifs avec les *leaders* clés des deux organisations, dans le but de saisir les connections, ou absences de connections, dans leur fonction d'intermédiaire. Nous avons également privilégié des acteurs moins investis à l'échelle transnationale ou marginalisés, ceci afin d'approfondir la compréhension des liens manquants ou visions alternatives depuis l'échelle locale. Dans le cas de ROSCGAE, nous avons eu l'occasion d'échanger avec des acteurs sans grande connaissance des processus d'associativité, notamment dans le secteur public, dû à une prise en compte récente et encore fragile du secteur communautaire. Dans le cas d'ACOFOP, la réalisation d'entretiens individuels ou collectifs à l'échelle locale a révélé l'existence d'acteurs marginalisés ou en désaccord avec les processus régionaux.

L'analyse des discours

Hajer et Versteeg (2005, p. 175) envisagent le discours comme un « ensemble d'idées, concepts et catégories à travers lesquelles du sens est donné aux phénomènes sociaux et physiques, et qui est produit et reproduit à travers un ensemble de pratiques identifiables ». Nous mobilisons une méthode d'analyse de discours ancrée dans les approches culturaliste et critique.

Dans la perspective culturaliste, Arts et Buizer (2009) expliquent en quoi les discours sont le résultat d'un processus d'interprétation et de marchandage entre acteurs, incitant à se pencher sur les individus qui jouent un rôle d'agent de changement discursif. L'analyse culturaliste souligne la place de l'interculturalité dans les pratiques de communication entre acteurs et la construction des identités, relations, émotions, actions et lieux. Selon Carbaugh (2007, p. 176), le concept de discours culturel est « multidimensionnel, polysémique et profondément situé ».

Cette approche est particulièrement adaptée à notre recherche, comprenant une multitude d'acteurs (communautés forestières, peuples autochtones, ONG, experts, etc.) provenant d'une diversité de contextes nationaux et locaux avec leurs pratiques culturelles spécifiques (Andes, Caraïbes, Mayas, etc.). La dimension interculturelle s'applique également à l'échelle globale, cette dernière possédant ses codes et langages spécifiques, représentant un coût d'entrée pour les acteurs communautaires. Certains *leaders* sont ainsi soumis à un processus d'acculturation aux codes des arènes internationales, entraînant de vifs débats en interne des réseaux autour de leur légitimité.

90. Nous avons au total visité sept communautés et organisations membres d'ACOFOP (El Esfuerzo, Suchitecos, Árbol Verde, AMSA, La Técnica, Carmelita, Uaxactún), ainsi qu'une entreprise communautaire de services forestiers (FORESCOM) et un site archéologique (Yaxhá), avec l'appui logistique des membres d'ACOFOP.

À l'inverse, certains acteurs communautaires cherchent à recréer ce coût d'entrée dans leurs espaces régionaux, en consolidant une culture et un langage propre en opposition à la culture globale.

Mische (2003) évoque la double dynamique d'influence des réseaux et mouvements sociaux sur la transformation des discours, et inversement, des discours sur la transformation des formes structurelles de l'action collective. Par exemple, un cadre discursif peut accroître l'adhésion ou générer des ruptures. Miethe (2009) invoque, quant à elle, deux types d'usage du concept de cadrage, ou *framing*, dans la sociologie des mouvements sociaux pour comprendre à la fois la construction de l'appartenance au mouvement, et les stratégies de plaidoyer auprès des acteurs visés et des espaces externes. L'auteur invite à dépasser la considération des cadres comme statiques pour plutôt analyser les dynamiques de leur évolution.

Marcus (1995) distingue différentes formes narratives qui circulent au travers des espaces multi-situés : acteurs, objets, métaphores, scénarios/histoires/allégories, vies/biographies, ou encore conflits. Johnston (2009) souligne, par exemple, comment les textes produits par les mouvements sociaux, en tant qu'artefacts, permettent de saisir les répertoires et les discours symboliques des acteurs. Un autre élément clé à analyser sont les histoires, ou *storytelling*, répétées et mises en scène par certains acteurs dans le but de mobiliser, émouvoir ou expliquer un point compliqué. Polletta (2008) explique l'intérêt des histoires par rapport aux messages plus classiques par leur ambiguïté et leur temps long. Enfin, l'usage des métaphores et allégories dans les discours (Marcus, 1995) se trouve plus ou moins lié au type de registre de discours employé. Ainsi, un registre activiste fera davantage usage des métaphores qu'un registre technique.

Dans la perspective critique du discours, une attention particulière est accordée aux enjeux de pouvoir et aux intérêts particuliers des acteurs derrière les formes de communication⁹¹. Le courant de l'écologie politique est celui qui a le plus étudié les discours environnementaux à la fois dans la gouvernance locale, nationale et globale. Stott et Sullivan (2000, p. 2) identifient comme objectif central de l'écologie politique « la préoccupation à retracer la généalogie des récits liés à l'«environnement», en identifiant les relations de pouvoir qui sont liées à ces récits, et en évaluant les conséquences de l'hégémonie sur, et à l'intérieur de, ces récits pour le développement économique et social, restreignant en partie les possibilités d'auto-détermination ». Au-delà de l'aspect théorique, le choix d'une analyse de discours découle du constat empirique de la recherche par les acteurs communautaires d'un renouvellement dans la production du savoir, justifiant la création même des réseaux transnationaux.

Adger *et al.* (2001), et Fairclough (2003), distinguent trois phases pour mener une analyse critique du discours, qui structurent notre propre analyse : le discours, le genre et le style. Premièrement, il s'agit d'analyser la récurrence et la concordance des expressions ou mots-clés dans les discours des acteurs, ainsi que la permanence ou l'évolution de leurs significations. Le discours, à travers les représentations qu'il véhicule, peut être analysé sous trois aspects : le sujet (de qui parle-t-on?), l'objet (à quel sujet?) et le producteur du discours (qui parle?). Cette distinction est particulièrement pertinente

91. KELLER, 2012.

pour étudier les échelles de représentativité des acteurs communautaires qui sont légitimées dans les discours. Deuxièmement, le contexte dans lequel les discours sont produits est analysé, en particulier l'échelle à laquelle le discours est produit, permettant ainsi d'évaluer ses implications sociales et politiques. Le genre fait référence à la forme matérielle du discours, qui détermine en même temps l'action et l'objectif principal, qui peut être par exemple d'informer, convaincre ou contester. Troisièmement, il convient d'analyser la construction des identités et des degrés de différenciation mis en avant par les acteurs dans leurs discours, en prenant en compte à la fois les identités négatives (eux *versus* nous) et positives (eux avec nous). Le style fait référence au degré d'identification entre les membres, depuis le particulier (contextualisation) jusqu'à l'universel (absence de sujet).

À partir de l'analyse des réseaux conceptuels⁹², nous avons construit une typologie des modèles de gouvernance communautaire qui circulent au sein des réseaux. Concernant la CLOCSAS (tableau 1), le premier modèle de l'interculturalité correspond à la pratique d'une gestion intégrale de l'eau, transversale à d'autres aspects de la vie sociale de la communauté au-delà d'une simple gestion technique de la ressource. L'interculturalité s'inscrit dans la reconnaissance de droits coutumiers, liés à l'existence de pratiques culturelles qui structurent la vie de la communauté et qui sont encore relativement influentes, en particulier dans la région andine. Le second modèle de l'entrepreneuriat social fait référence à une vision technique et intégrée de la gestion des ressources hydriques, qui valorise la complémentarité entre les dimensions économique, sociale et environnementale. Une autre de ses caractéristiques est la représentation des organisations communautaires de l'eau comme fournissant un service payant afin d'assurer leur durabilité, à l'inverse d'une ressource gratuite. Ce modèle implique, dès lors, un certain degré de formalisation légale des comités d'eau ou des coopératives, ainsi que de leurs compétences administratives et financières. Enfin, le modèle de l'associativité trouve son origine dans l'organisation par la fondation Avina, en 2010 en Équateur, de la rencontre régionale sur l'associativité entre organisations communautaires administratrices des systèmes d'eau potable et assainissement. Elle est définie comme :

« Un processus institutionnel d'articulation, échange, communication et coordination entre les Organisations Communautaires d'Eau et Assainissement d'une localité, région, pays ou continent, dans le but d'apprendre et de renforcer leurs capacités (de gestion, d'influence sur les politiques publiques, d'innovation), de manière durable, orientées vers le but commun de l'accès à l'eau et l'assainissement pour plus de latino-américains⁹³. »

92. À l'aide du logiciel Iramuteq, et de la classification méthode Reinert, nous avons produit une visualisation graphique des principaux discours tirés des entretiens semi-directifs sous forme de nuages de mots, afin de les associer à différents groupes d'acteurs. Les groupes d'acteurs ayant été identifiés sont les suivants : *leaders nationaux* (*NAT), *leaders transnationaux* (*CLOCSAS, *AMPB), et *partenaires externes* (*EXT). Grâce à cette technique, nous avons délimité trois catégories de discours pour chacun des réseaux, qui correspondent à une couleur spécifique de nuage de mots, ou à un regroupement de plusieurs couleurs en un seul nuage de mots. Ces discours ont ensuite été attribués aux différents groupes d'acteurs identifiés en fonction de leur prédominance dans chaque nuage de mots.

93. CLOCSAS, 2012, « La Asociatividad Como Estrategia en la Gestión Comunitaria del Agua en Latinoamérica ».

Cette définition laisse apparaître un croisement entre diverses conceptions de la gouvernance communautaire, intégrant à la fois la dimension collective de l’interculturalité et l’innovation de l’entrepreneuriat social. En outre, le principe de la gestion sociale de l’eau se trouve à l’intersection de la gestion intégrale et intégrée promues dans les deux autres modèles, en mettant l’accent sur la nécessité d’articuler les acteurs sociaux pour une gestion effective des ressources en eau.

	Interculturalité	Associativité	Entrepreneuriat social
Biens	Bien commun	Mixte (commun-public-privé)	Ressource économique
Droits	Droit coutumier/ de la nature	Droit humain collectif	Droit humain individuel
Gestion	Gestion intégrale	Gestion sociale	Gestion intégrée
Acteurs	Communautés	OCSAS	Usagers
Territoire	Territoire culturel/ administratif	Région latino-américaine	Bassin hydrographique
Légitimité	Réseau rotatif	Réseau intercommunautaire	Alliances mixtes
Autonomie	Autogestion/ autodétermination	Coresponsabilité/Alliance publique-communautaire	Auto-développement

● Tableau 1. – Modèles de gouvernance communautaire au sein de la CLOCSAS (élaboration propre).

Concernant l’AMPB (tableau 2), le premier modèle de la territorialité est surtout présent parmi les organisations autochtones, qui tendent à privilégier une valeur culturelle et à défendre une tradition historique de conservation des forêts et de leur biodiversité. Ce modèle est fortement associé à la revendication des droits territoriaux, découlant de la vision intégrale et holistique du territoire, qui reconnaît la continuité des peuples au-delà des frontières politico-administratives. Le second modèle de la gestion forestière durable est issu d’un débat plus large à l’échelle internationale sur la possibilité d’intégrer à la fois les objectifs de conservation forestière et de développement des communautés. Ce modèle apparaît dans les années 1990 notamment suite à la montée des contestations des peuples autochtones et des communautés locales contre la violation de leurs droits territoriaux par les ONG de conservation. Enfin, le modèle de l’entrepreneuriat communautaire est surtout relié aux organisations de foresterie communautaire qui défendent une valeur économique des forêts, en soulignant la compatibilité entre objectifs de conservation et d’exploitation forestière. L’un des buts recherchés est l’exploitation, la diversification et la commercialisation des ressources forestières au profit du développement social des communautés.

	Territorialité	Gestion forestière durable	Entrepreneuriat communautaire
Biens	Bien commun	Bien public	Ressource économique
Droits	Droits territoriaux	Droits forestiers	Droits communautaires
Gestion	Gouvernance territoriale	Gestion forestière	Exploitation forestière
Acteurs	Peuples autochtones	Communautés forestières	Entreprises forestières
Territoire	Territoire culturel/ holistique/intégral	Bassin forestier	Concession forestière
Légitimité	Organisation territoriale	Réseau intercommunautaire	Alliances mixtes
Autonomie	Autodétermination/ Autogestion	Cogestion/ Coresponsabilité	Auto-développement

● Tableau 2. – Modèles de gouvernance communautaire au sein de l'AMPB (élaboration propre).

Après avoir identifié les principales catégories de discours et les modèles de gouvernance, et positionné les acteurs en fonction de ces discours, notre objectif est de retracer leurs circulations au travers des trois espaces de transnationalisation. Nous visons notamment à comprendre comment ces modèles s'inscrivent dans des communautés de discours, ou réseaux conceptuels, plus vastes. Wuthnow (1989) parle de communautés de discours pour qualifier les grands courants de pensée qui influencent les discours plus micro des mouvements. Somers (1994) parle, quant à elle, de réseaux conceptuels pour souligner le fait que « les concepts ne peuvent être définis en eux-mêmes comme des entités ontologiques singulières; mais à l'inverse, le sens d'un concept ne peut être déchiffré qu'en fonction de sa "place" par rapport aux autres concepts de son réseau » (Mische, 2011, p. 135-136).

Pour cela, nous avons réalisé plusieurs cartographies présentées dans les chapitres analytiques afin de positionner les principales caractéristiques des discours et des acteurs, mais également d'entrevoir les articulations et les blocages à leur intersection. L'usage de la cartographie offre une vision plus dynamique des discours, non figés sur des acteurs ou des espaces déterminés, et permet ainsi de dépasser la dimension statique des tableaux présentant les catégories de discours.

Organisation de l'ouvrage

Cet ouvrage se divise en cinq chapitres. Dans le chapitre 1, nous analysons les déterminants de l'engagement transnational des organisations communautaires. Nous soutenons que le passage des organisations de gestion communautaire de l'eau et des forêts de l'échelle locale à l'échelle transnationale répond non seulement à des pressions et à des menaces externes en provenance d'États (néo)extractivistes et de

politiques de marchandisation de la gouvernance des ressources naturelles, mais aussi à des dynamiques internes. Ces dynamiques internes font référence aux trajectoires transnationales passées de certains *leaders*, qui possèdent parfois une vaste expérience des arènes internationales et de multiples liens avec les acteurs du développement et de la coopération internationale. Ces *leaders* et acteurs du développement visent non seulement à impulser une nouvelle génération de réseaux transnationaux communautaires qui soient plus représentatifs des organisations de base, mais aussi à tirer profit des nouvelles opportunités politiques et financières générées à l'échelle internationale, régionale ou nationale.

Dans le chapitre II, nous analysons comment la CLOCSAS et l'AMPB mobilisent des mécanismes différenciés afin d'intégrer la diversité des représentations et des pratiques de gestion de leurs membres au travers du territoire latino-américain. Nous étudions comment l'intégration des acteurs et des modèles de gouvernance communautaire est facilitée par l'harmonisation des pratiques de gestion dans une dynamique de fertilisation croisée. Cette dynamique d'intégration, surtout présente chez l'AMPB, contribue à faire émerger des modèles innovants tels que la gestion forestière autochtone. À l'inverse, nous montrons en quoi les tentatives d'homogénéisation des acteurs à travers des catégories uniformisantes, et la structuration de réseaux nationaux, tendent plutôt à exacerber certaines tensions entre organisations, comme c'est le cas de la CLOCSAS.

Dans le chapitre III, nous étudions en quoi l'espace d'internationalisation traduit l'existence de stratégies opportunistes de la part des *leaders* communautaires afin de mieux capter les ressources financières et politiques offertes. Nous montrons que l'ouverture et l'inclusivité des arènes internationales de l'eau favorisent une prise de distance de la CLOCSAS à l'égard des mouvements contestataires et un rapprochement vers les groupes d'experts pour mieux promouvoir la gouvernance communautaire. Nous analysons, en outre, comment la plus forte fragmentation du complexe de régimes des forêts contribue à la politisation du modèle de la territorialité défendu par l'AMPB.

Dans le chapitre IV, nous étudions en quoi l'espace de professionnalisation révèle les dynamiques de réappropriation par les réseaux transnationaux communautaires des pratiques de leurs partenaires externes, impliquant une approche gestionnaire de la gouvernance communautaire. Nous montrons que la production d'une expertise communautaire par l'AMPB favorise le renversement des rapports de pouvoir avec les partenaires externes dans le renouvellement de la gouvernance communautaire, à l'inverse de la formalisation et la production de savoir-faire techniques par la CLOCSAS.

Enfin, dans le chapitre V, nous soutenons que les dynamiques d'exclusion transnationale ou d'adaptation néolibérale, intervenant à l'intersection des trois espaces de transnationalisation, influencent la capacité des réseaux transnationaux communautaires à se maintenir sur le long-terme, ainsi que le développement local et la reconnaissance des organisations communautaires par les gouvernements nationaux. D'une part, nous mettons à jour des processus de (re)production des exclusions au sein même des réseaux transnationaux communautaires. Loin des discours de représentativité et de promotion des intérêts des organisations de base, les *leaders* communautaires et les partenaires externes tendent à exclure ou à marginaliser certaines organisations. Cette exclusion contribue à produire un système à deux vitesses pour les organisations

de base qui ne bénéficient pas toutes des mêmes opportunités générées à l'échelle transnationale, selon leurs lieux d'ancrage et leur inscription dans certaines représentations ou pratiques sociales. Nous identifions, d'autre part, l'existence de processus d'adaptation des modèles de gouvernance communautaire aux pratiques du néolibéralisme vert. À l'inverse d'une incompatibilité présumée entre ces deux approches, l'une promouvant une vision marchande et l'autre une vision collective de la gouvernance des ressources naturelles, les réseaux transnationaux communautaires tendent à se réapproprier les pratiques gestionnaires de leurs partenaires afin d'accroître leur légitimité, d'améliorer l'accès aux financements ou encore d'accéder aux processus de décision à l'échelle nationale. Cependant, cette adaptation est contestée par certains acteurs locaux, contribuant à fracturer la cohésion interne des réseaux, et à produire un effet mitigé en termes de durabilité.